



**Programme décennal d'intervention
pour la protection des infrastructures
du ministère des Transports et de la
Mobilité durable face aux aléas
côtiers dans le contexte des
changements climatiques sur le
territoire du Bas-Saint-Laurent,
de la Gaspésie et
des Îles-de-la-Madeleine**

**Étude d'impact à portée
régionale - Volume 7 -
Fiches de description de site -
Secteur des Îles-de-la-Madeleine**

**Ministère des Transports et de la
Mobilité durable du Québec (MTMD)
Version finale
N° de référence : 6301-21-AC01**

Novembre 2024
16-02202388.000-0200-EN-R-1400-00



**Ministère des Transports et de la Mobilité durable
du Québec (MTMD)**
No de référence : 6301-21-AC01: 6301-21-AC01

Préparé par :



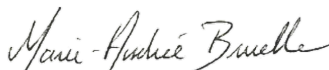
Milène Courchesne, B. Sc. A., M. Sc.
Chargée de projet
Études environnementales et
changements climatiques



Annie Bérubé, biol., B. Sc.
Chargée de projet
Études environnementales et
changements climatiques



Frédérique Sauro Cinq-Mars, M. Env.
Chargée de projet
Études environnementales et
changements climatiques



Marie-Andrée Burelle, anthropologue, M. Sc.
Chargée de projet
Études environnementales et
changements climatiques

Vérifié et approuvé par :



Catherine Lalumière, biol., MBA
Chargée de projet et directrice
Études environnementales et
changements climatiques

Équipe de réalisation

Ministère des Transports et de la Mobilité durable du Québec

Chargées de projet	Line Choinière, biologiste, M. Sc. Sophie Moisset, biologiste, Ph. D.
--------------------	--

Englobe Corp.

Chargée de projet	Catherine Lalumière, biologiste, MBA
Contrôle qualité	Fabien Bolduc, biologiste, M. Sc.
Collaborateurs et spécialistes	Anne-Sophie Colombani, météorologue, M. Sc. Annie Bérubé, biologiste, B. Sc. Clément Mortier, géomorphologue, M. Sc. Flavie Bonin-Martin, M. Sc. A. Frédérique Sauro Cinq-Mars, M. Env. Marie-Andrée Burelle, anthropologue, M. Sc. Mathieu Gendreau, ingénieur et agronome Mathilde Péloquin-Guay, géographe, M. Sc. Milène Courchesne, B. Sc. A., M. Sc.
Cartographie/SIG	Jérémy Poulin, technicien en géomatique Line Savoie, technicienne en géomatique Philippe Lemieux, professionnel en géomatique Sylvain Deslandes, professionnel en géomatique
Édition	Julie Korell, réviseure

Registre des révisions et émissions

N° DE RÉVISION	DATE	DESCRIPTION
00	19 novembre 2024	Émission de la version finale

Propriété et confidentialité

« Ce document est destiné exclusivement aux fins qui y sont mentionnées. Toute utilisation du rapport doit prendre en considération l'objet et la portée du mandat en vertu duquel le rapport a été préparé ainsi que les limitations et conditions qui y sont spécifiées et l'état des connaissances scientifiques au moment de l'émission du rapport. Englobe Corp. ne fournit aucune garantie ni ne fait aucune représentation autre que celles expressément contenues dans le rapport.

Ce document est l'œuvre d'Englobe Corp. Toute reproduction, diffusion ou adaptation, partielle ou totale, est strictement prohibée sans avoir préalablement obtenu l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client. Pour plus de certitude, l'utilisation d'extraits du rapport est strictement interdite sans l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client, le rapport devant être lu et considéré dans sa forme intégrale.

Aucune information contenue dans ce rapport ne peut être utilisée par un tiers sans l'autorisation écrite d'Englobe Corp. et de son Client. Englobe Corp. se dégage de toute responsabilité pour toute reproduction, diffusion, adaptation ou utilisation non autorisée du rapport.

Si des essais ont été effectués, les résultats de ces essais ne sont valides que pour l'échantillon décrit dans le présent rapport.

Les sous-traitants d'Englobe Corp. qui auraient réalisé des travaux au chantier ou en laboratoire sont dûment évalués selon la procédure relative aux achats de notre système qualité. Pour toute information complémentaire ou de plus amples renseignements, veuillez communiquer avec votre chargé de projet. »

Table des matières

Volume 1 : Volume principal de l'étude d'impact

Volume 2 : Annexes

Volume 3 : Répertoire cartographique

Volume 4 : Fiches de description de site - Secteur du Bas-Saint-Laurent

Volume 5 : Fiches de description de site - Secteur de la Gaspésie - Rive nord

Volume 6 : Fiches de description de site - Secteur de la Gaspésie - Baie-des-Chaleurs

Volume 7 : Fiches de description de site - Secteur des Îles-de-la-Madeleine

Note au lecteur

Ce volume présente l'ensemble des fiches de description de site d'intervention planifiés et non planifiés inclus au programme décennal d'intervention. Afin d'éviter au lecteur de consulter le volume 1 de l'étude d'impact, les impacts potentiels structurés par enjeux et les mesures de gestion particulières sont reproduits ci-après.

Il importe également de souligner que seulement les principaux impacts et mesures de gestion particulières applicables à un site donné ont été reportés sur les fiches de description afin d'alléger la fiche.

Mesures de gestion particulières

En plus du CCDG et des devis types, le MTMD peut proposer des mesures de gestion particulières pour réduire les impacts spécifiques à chaque projet et au milieu dans lequel il s'insère. Dans le contexte du programme décennal d'intervention, une première série de mesures de gestion particulières est proposée pour réduire l'importance des impacts potentiels (tableau 1). Ces mesures de gestion particulières sont numérotées et une référence à ces numéros est reprise dans chacun des tableaux précisant les impacts potentiels sur les CVE associées à chacun des enjeux du programme décennal d'intervention (voir la section 9.5).

Il faut toutefois noter qu'à l'étape de l'autorisation environnementale, si cela s'avérait nécessaire, le MTMD pourra proposer d'autres mesures d'atténuation, de façon à minimiser les impacts résiduels spécifiques à chaque projet proposé.

Impacts potentiels sur les enjeux généraux et particuliers aux secteurs

Les tableaux bilans des impacts potentiels sur les enjeux généraux sont reproduits aux tableaux 2 à 4. Quant à celui propre à l'enjeu particulier au secteur des Îles-de-la-Madeleine, il constitue le tableau 5.

Tableau 1 : Mesures de gestion particulières proposées pour atténuer les impacts potentiels du programme décennal d'intervention

Thématique	Mesure de gestion particulière proposée
Gouvernance	<p>01. Mettre à jour la planification et la programmation à intervalle prédéterminé en fonction des suivis et des événements climatiques.</p> <p>02. Collaborer avec le bureau de projets érosion et submersion côtière dans l'est du Québec afin de faciliter la concertation avec les instances gouvernementales et municipales.</p> <p>03. Partager annuellement la programmation avec les municipalités régionales de comté (MRC) et les municipalités de chacun des secteurs.</p> <p>04. Lorsqu'applicable, utiliser l'outil d'aide à la décision pour l'évaluation des mesures d'adaptation aux aléas côtiers à un site planifié et transmettre les conclusions de cette analyse au MELCCFP lors de la demande d'autorisation environnementale du projet.</p>
Travaux dans l'eau	<p>05. Dans la mesure du possible, planifier les travaux de façon à profiter des périodes de basses marées ou des périodes où les travaux peuvent se faire dans une zone exondée.</p> <p>06. Limiter au strict minimum la circulation de la machinerie dans l'eau.</p> <p>07. Utiliser des barrières à sédiments ou toute autre méthode/matériel permettant le contrôle de l'érosion, la retenue des sédiments sur le chantier et empêcher leur transport vers les milieux hydriques et humides.</p>
Ouvrages temporaires	<p>08. Minimiser la durée où certains ancrages ou structures temporaires sont fixés sur le fond marin.</p> <p>09. En collaboration avec les propriétaires des terrains ou les responsables locaux et régionaux, planifier l'aménagement des installations temporaires de chantier de manière à éviter les éléments sensibles.</p> <p>10. Restaurer le couvert végétal de l'ensemble des surfaces perturbées temporairement sur le site ou au niveau du chemin d'accès en effectuant des plantations d'espèces indigènes ou en effectuant un ensemencement hydraulique d'herbacées indigènes adaptées à la région et aux conditions du site.</p>
Pêches	<p>11. Lorsque cela s'applique, planifier les travaux de manière à éviter ou à minimiser les dérangements sur les activités d'exploitation halieutique ou maricole. Le cas échéant, des rencontres sont prévues en amont dans le but de discuter avec les parties prenantes identifiées afin de trouver des solutions pour minimiser les dérangements.</p>
Faune et flore	<p>12. Limiter le déboisement ou le débroussaillage de la végétation au minimum requis et dans les aires identifiées aux plans.</p> <p>13. Laisser en place, si possible, les racines et les souches des arbres qui seraient coupés.</p> <p>14. Compenser les empiètements dans l'habitat du poisson ou le littoral par les projets de réserve d'habitat créés spécifiquement pour le programme décennal d'intervention.</p> <p>15. Prévoir, si requis, une compensation financière pour les empiètements en rive.</p> <p>16. Planifier les projets de manière à restreindre le plus possible les dérangements dans les secteurs du littoral très fréquentés par les espèces fauniques d'intérêt durant les périodes sensibles (éviter les secteurs très fréquentés par la faune marine pendant les périodes où l'une ou l'autre des fonctions biologiques essentielles se réalisent ainsi que les périodes d'abondance maximale pour réduire les impacts sur le recrutement d'espèces plus sensibles).</p>
Espèce floristique exotique envahissante (EFEE)	<p>17. Éviter l'introduction ou la propagation des EFEE et surveiller leur évolution.</p> <p>18. S'assurer que la machinerie utilisée en rive où la présence d'EFEE est confirmée soit nettoyée à la fin des travaux.</p> <p>19. Si des EFEE devaient être gérées, le faire selon les meilleures pratiques et les disposer dans un lieu autorisé à cette fin.</p>
Urgence	<p>20. Mettre en place le plan de mesures d'urgence du MTMD lors de la réalisation des travaux.</p>

Tableau 1 : Mesures de gestion particulières proposées pour atténuer les impacts potentiels du programme décennal d'intervention (suite)

Thématique	Mesure de gestion particulière proposée
Chantier	<p>21. Délimiter une zone de sécurité autour du chantier, où les activités seront contrôlées.</p> <p>22. Dans la mesure du possible, entretenir et ravitailler les équipements et la machinerie dans une aire désignée, à l'extérieur de tout cours d'eau, fossé, rive ou littoral.</p> <p>23. Installer des conteneurs à déchets (matériaux secs et domestiques) sur le chantier.</p> <p>24. Permettre à la machinerie de circuler uniquement dans les endroits déterminés et identifiés sur le chantier.</p> <p>25. Éviter de laisser tourner inutilement les moteurs des engins de chantier et des camions lorsque ces derniers ne sont pas utilisés.</p> <p>26. Dans les secteurs bâtis, effectuer un entretien régulier des rues utilisées par les camions-bennes pour le transport des matériaux.</p> <p>27. Limiter la vitesse des véhicules sur le chantier afin de réduire le soulèvement de la poussière lors du passage des véhicules.</p> <p>28. Utiliser des dispositifs d'atténuation du bruit, lorsque possible, sur les équipements.</p> <p>29. Maintenir la machinerie lourde et autre équipement en bon état de fonctionnement et effectuer les entretiens nécessaires.</p> <p>30. Délimiter clairement les aires de travail et les voies d'accès afin de limiter l'empiètement sur les propriétés privées ou sur les zones sensibles prédéfinies et délimitées au chantier.</p> <p>31. Au besoin, poser un recouvrement anti-érosion sur les sols dénudés en attendant la remise en état des lieux.</p> <p>32. En milieu habité, avoir un signaleur qui contrôle les entrées et les sorties des camions du site.</p> <p>33. Stabiliser les rives au fur et à mesure de l'avancement des travaux.</p> <p>34. Au besoin, mettre en place une signalisation appropriée ou toute autre mesure jugée pertinente afin de limiter les perturbations potentielles à la circulation routière locale.</p> <p>35. Éviter les zones sensibles, comme les zones scolaires, les parcs et les voies commerciales les plus achalandées, dans la planification du plan de circulation, lorsque possible.</p> <p>36. Baliser les chemins d'accès à l'aide de panneaux de signalisation et de clôtures de chantier.</p> <p>37. Contrôler l'accès au site en balisant les accès et en mettant en place les infrastructures nécessaires pour éviter toute intrusion.</p> <p>38. Déplacer les sentiers récréatifs (piste cyclable, sentier de motoneige, etc.) le temps de la phase de construction et tant qu'il y a une circulation accrue de camions à proximité du site.</p> <p>40. Promouvoir le traitement <i>in situ</i> des eaux et des déblais lors des travaux.</p> <p>41. En cas de contamination détectée, éliminer les déblais aux endroits autorisés à cette fin.</p>
Contamination et matières dangereuses	<p>42. Entreposer, lorsqu'applicable, les produits pétroliers ou toute autre matière dangereuse à plus de 30 m du cours d'eau, à l'abri des intempéries.</p> <p>43. Utiliser, lorsqu'applicable, des matériaux de remblai exempts de particules fines et de contaminants.</p> <p>44. Entreposer les matières dangereuses à un endroit désigné à cette fin.</p> <p>45. Respecter le plan d'intervention en cas de déversement accidentel de contaminants et aviser Urgence Environnement.</p> <p>46. Avoir en tout temps sur le site des travaux une trousse d'urgence en cas de déversement accidentel afin de confiner et de récupérer rapidement les produits qui pourraient être déversés. Si une telle situation se produit, éliminer les résidus dans un site autorisé et restaurer le site perturbé.</p> <p>47. Utiliser de la machinerie et des véhicules en bon état de fonctionnement afin de minimiser les risques de déversement d'huile et d'essence. Une huile biodégradable devra être utilisée pour la machinerie travaillant à proximité de l'eau, lorsque possible.</p> <p>48. Utiliser de la machinerie bien entretenue, de préférence munie de chicanes, de système de silencieux en bon état afin de minimiser l'émission de contaminants atmosphériques, d'échappement et de couvercles de moteur.</p> <p>49. Utiliser une bâche fixée solidement au camion durant le transport des matériaux contenant des particules fines.</p>

Tableau 1 : Mesures de gestion particulières proposées pour atténuer les impacts potentiels du programme décennal d'intervention (suite)

Thématique	Mesure de gestion particulière proposée
Communication	<p>50. Envoyer un avis aux résidents des habitations situées à proximité du chantier de même qu'aux commerces avoisinants lorsque des travaux risquent de causer du dérangement (bruit inhabituel, travaux de nuit). Cet avis contient une adresse courriel pour joindre le MTMD au besoin.</p> <p>51. Communiquer préalablement les périodes de travaux aux gestionnaires du territoire.</p> <p>52. Communiquer les entraves routières causées par les travaux aux usagers de la route selon les moyens disponibles (p. ex. Québec 511, communiqué ou Info-transport transmis aux médias). Si le site visé par les travaux est utilisé par la population (p. ex. plage), l'information sur les restrictions au site sera transmise aux médias via un communiqué ainsi qu'à la municipalité concernée pour que celle-ci la partage à ses citoyens à l'aide de ses propres moyens de communication (p. ex. page web de la municipalité).</p> <p>53. Transmettre aux riverains du chantier, s'il y a lieu, les informations sur les travaux à venir et les coordonnées pour joindre le MTMD.</p> <p>54. Informer, lorsque applicable, les utilisateurs du milieu, sur les travaux à réaliser (lieux et dates).</p>
Patrimoine et archéologie	<p>55. Lorsque possible, réaliser les travaux pendant la période où les sols au sommet du talus d'érosion sont gelés afin de limiter l'impact des travaux en lien avec la circulation de la machinerie.</p> <p>56. Obtenir un avis de potentiel archéologique détaillé prenant en compte la solution retenue pour la réalisation des travaux préalablement à la réalisation de ceux-ci.</p> <p>57. Appliquer toute mesure d'atténuation appropriée préalablement à la réalisation des travaux.</p> <p>58. Lorsque possible, prioriser l'application de mesures de protection <i>in situ</i>.</p> <p>59. Évaluer toute découverte archéologique en appliquant la Grille d'évaluation des découvertes archéologiques par valeur du MTMD.</p>
Paysage	<p>60. Procéder à une analyse visuelle approfondie conforme au <i>Guide de gestion des paysages du Québec</i>, permettant notamment d'identifier toute mesure d'atténuation à un site planifié donné.</p> <p>61. Intégrer, dans la mesure du possible, les chartes du paysage adoptées par les MRC dans la conception du projet.</p>

Tableau 2 : Impacts potentiels et mesures de gestion proposées en lien avec l'enjeu d'assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

Composante valorisée de l'environnement (CVE)	Impacts environnementaux potentiels	Mesures de gestion proposées	Évaluation de l'importance de l'impact potentiel ^a
Régime hydrosédimentaire	<ul style="list-style-type: none"> – Modification du profil topobathymétrique. – Modification de la composition granulométrique au droit de l'ouvrage de protection côtière – Modification du bilan sédimentaire (à la hausse ou à la baisse selon l'ouvrage de protection côtière) 	–	Mineure à moyenne selon la solution retenue
Végétation terrestre	<ul style="list-style-type: none"> – Perte potentielle de végétation riveraine 	10, 12, 13, 17, 18, 19, 24, 30	Moyenne
Milieux humides et hydriques	<ul style="list-style-type: none"> – Perte potentielle de milieux humides et hydriques découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière – Perte temporaire de milieux humides et hydriques découlant de la mise en place des aires de chantier 	5, 6, 7, 8, 9, 10, 14, 15, 17, 18, 19, 22, 24, 30, 33	Moyenne
Écosystèmes côtiers	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation localisée des matières en suspension par l'érosion des sols dénudés ou fraîchement remaniés – Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière – Création potentielle d'habitats propices à certains groupes d'espèces, dont les algues et les invertébrés benthiques – Ralentissement de la reprise de la végétation riveraine – Contamination potentielle de l'eau de surface et des sédiments par des hydrocarbures advenant un événement accidentel 	5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46, 47	Moyenne
Espèces floristiques à statut particulier	<ul style="list-style-type: none"> – Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier – Perturbation potentielle des habitats susceptibles d'être colonisés par des espèces floristiques à statut particulier 	5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24, 30	Moyenne
Mammifères marins	<ul style="list-style-type: none"> – Dérangement potentiel par le bruit subaquatique pendant les travaux 	6, 16, 28	Mineure
Oiseaux	<ul style="list-style-type: none"> – Perte potentielle d'habitats riverains – Dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux 	6, 7, 16, 28	Moyenne
Faune benthique	<ul style="list-style-type: none"> – Empiètement permanent potentiel dans le milieu hydrique – Ensevelissement potentiel de communautés benthiques peu mobiles – Création potentielle d'habitats propices à certains groupes d'espèces, dont les algues et les invertébrés benthiques 	5, 6, 7, 8, 14, 16, 22, 30, 33, 47	Moyenne
Poissons	<ul style="list-style-type: none"> – Empiètement permanent potentiel dans l'habitat du poisson – Altération potentielle de la qualité de l'habitat du poisson par l'émission de matières en suspension 	5, 6, 7, 14, 16, 22, 30, 33, 47	Moyenne
Espèces fauniques à statut particulier	<ul style="list-style-type: none"> – Dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux 	6, 7, 16, 28	Moyenne
Aire protégée et habitat d'intérêt	<ul style="list-style-type: none"> – Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat d'intérêt (p. ex. ACOA, habitat faunique) 	9, 16, 51	Moyenne

a. L'évaluation de l'importance de l'impact potentiel tient compte des mesures de gestion proposées par le MTMD. Une seconde évaluation de l'importance de l'impact sera réalisée à l'étape des projets après la prise en compte des mesures d'atténuation additionnelles proposées pour un site d'intervention particulier.

Tableau 3 : Impacts potentiels et mesures de gestion proposées en lien avec l'enjeu de garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

Composante valorisée de l'environnement (CVE)	Impact environnemental potentiel	Mesures de gestion proposées	Évaluation de l'importance de l'impact potentiel ^a
Utilisation du territoire	<ul style="list-style-type: none"> – Empiètement sur des terrains privés entraînant la perte de bâtiments ou d'espaces valorisés – Incompatibilité des ouvrages de protection côtière avec les objectifs ou les projets d'aménagement, de protection et de mise en valeur du territoire 	1, 2, 3, 4, 9, 24, 30, 38, 50, 51, 53, 54	Moyenne Majeure si acquisition
Cadre de vie	<ul style="list-style-type: none"> – Dérangement temporaire par le bruit, la poussière et perturbation de la quiétude pour les résidents ou les autres utilisateurs du milieu – Émission des gaz d'échappement par la circulation et l'utilisation de la machinerie – Réduction d'accès à l'estuaire et au golfe du Saint-Laurent, incluant la baie des Chaleurs (accès, quais, rampes de mise à l'eau, plages, etc.) – Changement temporaire ou permanent dans le mode de vie des communautés locales – Augmentation du stress associé à la perte de revenus potentiels – Développement de préoccupations et de questionnements au sein des communautés – Développement de sentiments de perte et de frustrations parmi les résidents touchés par les acquisitions – Accroissement du sentiment de sécurité des résidents et des usagers des routes 132 et 199 	21, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54	Moyenne
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation du transport par camion-benne sur le réseau routier – Augmentation des risques associées à la sécurité des usagers de la route à proximité des chantiers 	21, 24, 27, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 52, 54	Moyenne
Infrastructures et services	<ul style="list-style-type: none"> – Relocalisation potentielle d'infrastructures d'utilité publique (p. ex. conduite de gaz, réseaux d'égout et d'aqueduc, émissaires) – Perturbation des déplacements ou entraves à l'accès au territoire 	2, 3, 9, 30, 34, 35, 38	Moyenne
Activités et retombées économiques	<ul style="list-style-type: none"> – Perte potentielle de revenus pour les commerçants pendant les travaux 	2, 3, 9, 30, 34, 35, 38, 50, 53, 54	Moyenne
Environnement visuel et paysage	<ul style="list-style-type: none"> – Modification du paysage côtier pour les résidents, les touristes et les autres observateurs résultant de la présence du chantier 	60, 61	Moyenne

a. L'évaluation de l'importance de l'impact potentiel tient compte des mesures de gestion proposées par le MTMD. Une seconde évaluation de l'importance de l'impact sera réalisée à l'étape des projets après la prise en compte des mesures d'atténuation additionnelles proposées pour un site d'intervention particulier.

Tableau 4 : Impacts potentiels et mesures de gestion proposées en lien avec l'enjeu de faciliter la coordination entre la multiplicité des acteurs responsables du réseau routier

Composante valorisée de l'environnement (CVE)	Impacts environnementaux potentiels	Mesures de gestion proposées
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> – Difficultés de coordination des activités entre les différentes entités sur le territoire – Accroissement des communications et des démarches entre les entités visant la protection du territoire face aux aléas côtiers 	1, 2, 3, 4

Tableau 5 : Impacts potentiels et mesures de gestion proposées en lien avec l'enjeu de faciliter la gestion des difficultés associées à la réalisation des travaux pour certains types d'ouvrages aux Îles-de-la-Madeleine

Composante valorisée de l'environnement (CVE)	Impacts environnementaux potentiels	Mesures de gestion proposées	Évaluation de l'importance de l'impact potentiel ^a
Gouvernance	<ul style="list-style-type: none"> – Difficultés de coordination des activités entre les différentes entités sur le territoire – Accroissement des communications et démarches entre les entités visant la protection du territoire face aux aléas côtiers 	1, 2, 3, 4	Mineure à moyenne
Santé et sécurité	<ul style="list-style-type: none"> – Augmentation du transport par camion-benne sur le réseau routier – Augmentation des risques associées à la sécurité des usagers de la route à proximité des chantiers 	21, 24, 27, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 52, 54	Mineure à moyenne
Infrastructures et services	<ul style="list-style-type: none"> – Pression sur le milieu d'accueil (p. ex. ressources, services : hébergement, restauration, santé, etc.) – Pression sur le réseau de transport maritime pour la réception des matériaux (congestion du quai, problématiques de déchargements de barges, etc.) – Manque d'espace disponible sur le territoire pour assurer certaines opérations (p. ex. stockage des matériaux, décontamination des sédiments, etc.) – Perturbation des déplacements et/ou entraves à l'accès au territoire 	2, 3, 9, 30, 34, 35, 38	Mineure à moyenne
Activités et retombées économiques	<ul style="list-style-type: none"> – Perte temporaire potentielle de revenus – Désagréments engendrés auprès de la clientèle touristique lors des travaux 	2, 3, 9, 30, 34, 35, 38, 50, 53, 54	Mineure à moyenne

a. L'évaluation de l'importance de l'impact potentiel tient compte des mesures de gestion proposées par le MTMD. Une seconde évaluation de l'importance de l'impact sera réalisée à l'étape des projets après la prise en compte des mesures d'atténuation additionnelles proposées pour un site d'intervention particulier.



Milieux humides potentiels

- Tourbière
- Non défini

Écosystèmes côtiers

- Bas estran meuble
- Bas estran rocheux
- Infralittoral
- Infralittoral rocheux
- Plage

Utilisation du sol

- Bâtiment
- Port de pêche
- Sentier de motoquad
- Friche

- Dénué humide
- Milieu bâti
- Agricole
- Zone boisée

Autres éléments

- Pêche au homard
- Oiseau marin
- Habitat floristique (EMVS)

Type de côte

- Falaise rocheuse
- Terrasse de plage

Substrat

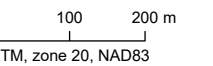
- Anthropique
- Non déterminé
- Rocheux

- Sable
- Sédiments grossiers indéterminés

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 1



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, corème de Conrad, cranson tridactyle, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pissenlit à lobes larges, sagine noueuse
- Faune : arlequin plongeur, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, pluvier siffleur, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Sentier de motoquad

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

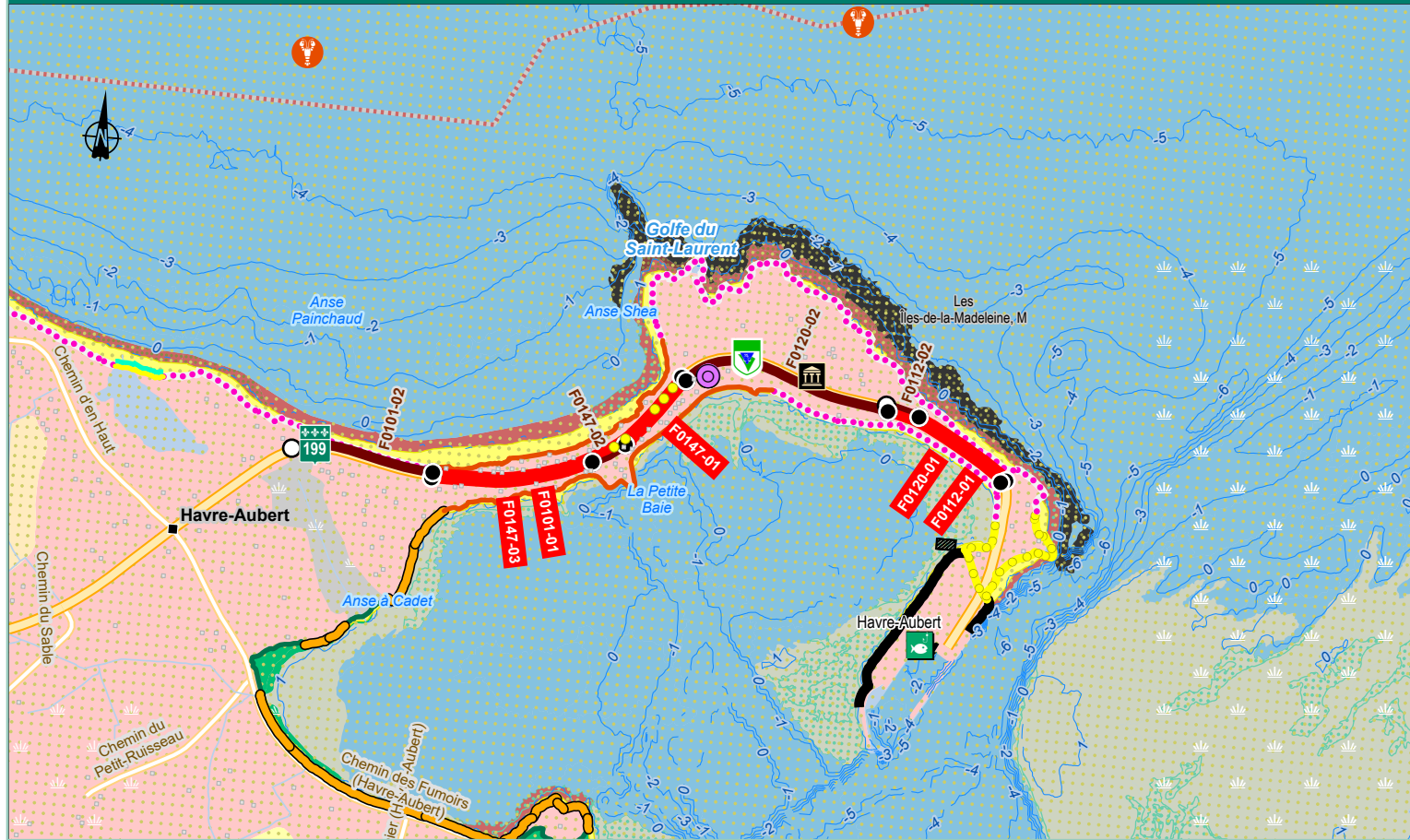
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Exposition à la submersion
 0.00 à 0.20 m

Milieux humides potentiels
 Non défini

Écosystèmes côtiers

- Marais maritime
- Bas estran meuble
- Bas estran meuble à zostère
- Bas estran meuble à macroalgues
- Bas estran rocheux à macroalgues
- Batture
- Batture à zostère
- Infralittoral
- Infralittoral rocheux à macroalgues
- Plage

Utilisation du sol

- Bâtiment
- Station d'épuration
- Ouvrage de subverse
- Bâtiment culturel

- Port de pêche
- Friche
- Milieu bâti
- Agricole
- Dénuqué sec

Autres éléments

- Pêche au homard

Type de côte

- Côte artificielle
- Flèche littorale
- Falaise rocheuse
- Marais maritime
- Meuble sans falaise
- Tombolo/cordon littoral
- Terrasse de plage

Substrat

- Blocs
- Galets
- Gravier
- Matière organique
- Non déterminé

- Rocheux
- Sable
- Sablo-vaseux
- Sédiments grossiers indéterminés
- Sédiments mixtes grossiers

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 2

0 100 200 m
 UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, cranson tridactyle, euphorbe à feuilles de renouée, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédulaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagine noueuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitat d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Bâtiment culturel
- Port de pêche
- Ouvrage de surverse
- Pêche au homard

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

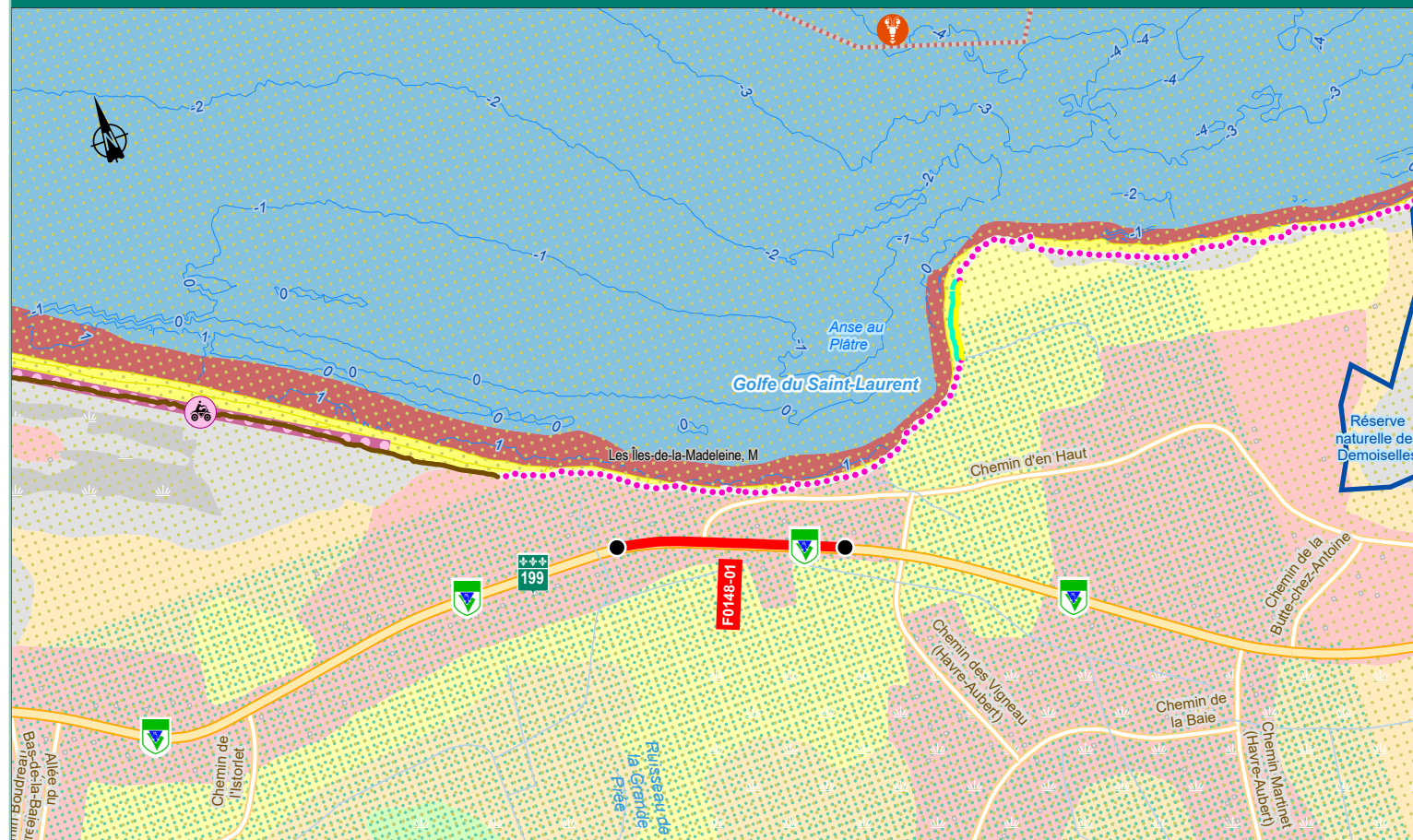
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

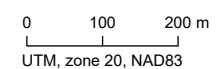
- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Milieux humides potentiels	Écosystèmes côtiers	Utilisation du sol	Autres éléments	Type de côte	Substrat	Site d'intervention
Non défini	Bas estran meuble	Bâtiment	Pêche au homard	Falaise rocheuse	Galets	Planifié
	Infralittoral	Sentier de motoquad	Réserve naturelle reconnue	Tombolo/cordon littoral dunifié	Gravier	
	Plage	Friche		Terrasse de plage	Non déterminé	
		Milieu bâti				
		Agricole			Sable	
		Dénué sec			Sédiments mixtes grossiers	
		Zone boisée				

Feuillet 3



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : cranson tridactyle, pissenlit à lobes larges, sagine noueuse
- Faune : arlequin plongeur, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, chauve-souris rousse, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Pêche au homard

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

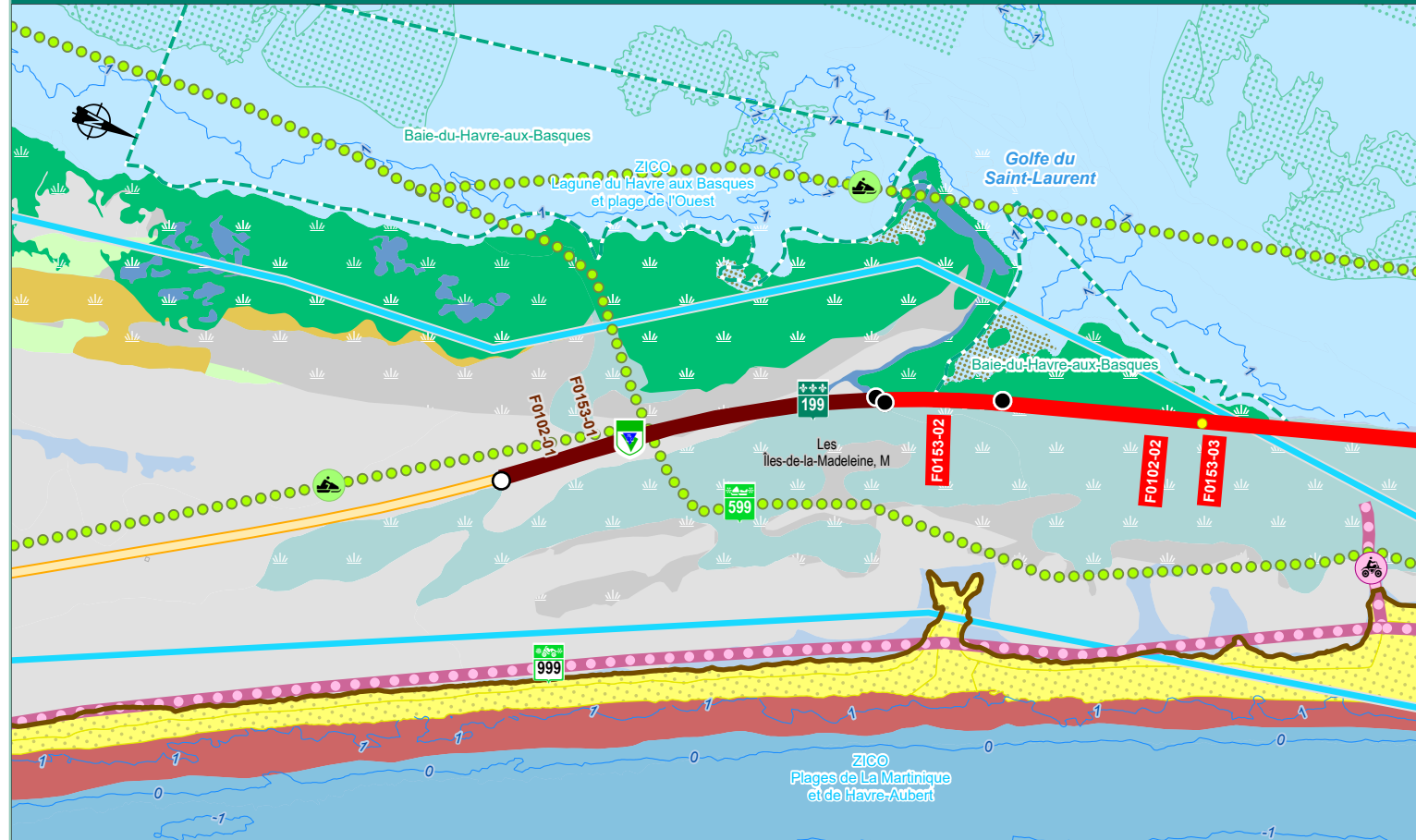
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Exposition à la submersion
● 0.00 à 0.20 m

Milieux humides potentiels
■ Tourbière
■ Non défini

Écosystèmes côtiers
■ Marais maritime
■ Lagune
■ Lagune à macroalgues
■ Lagune à zostère
■ Bas estran meuble
■ Infralittoral
■ Supralittoral
■ Plage

Utilisation du sol
■ Bâtiment
● Sentier de motoneige
● Sentier de motoquad

■ Dénudé humide
■ Dénudé sec
■ Zone boisée

Autres éléments
■ Habitat floristique (EMVS)
■ ZICO

Type de côte
■ Tombolo/cordon littoral dunifié

Substrat
■ Anthropique
■ Matière organique
■ Sable
■ Sablo-vaseux
■ Vase

Site d'intervention
■ Planifié
■ Autre site retenu
■ Non planifié

Feuillet 4

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel

Habitat d'intérêt :

- Habitat floristique (Baie du Havre-aux-Basques)
- Habitat du poisson légalement désigné (Baie du Havre-aux-Basques)
- ZICO Lagune du Havre aux Basques et plage de l'Ouest et ZICO Plages de La Martinique et de Havre-Aubert

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige et de motoquad

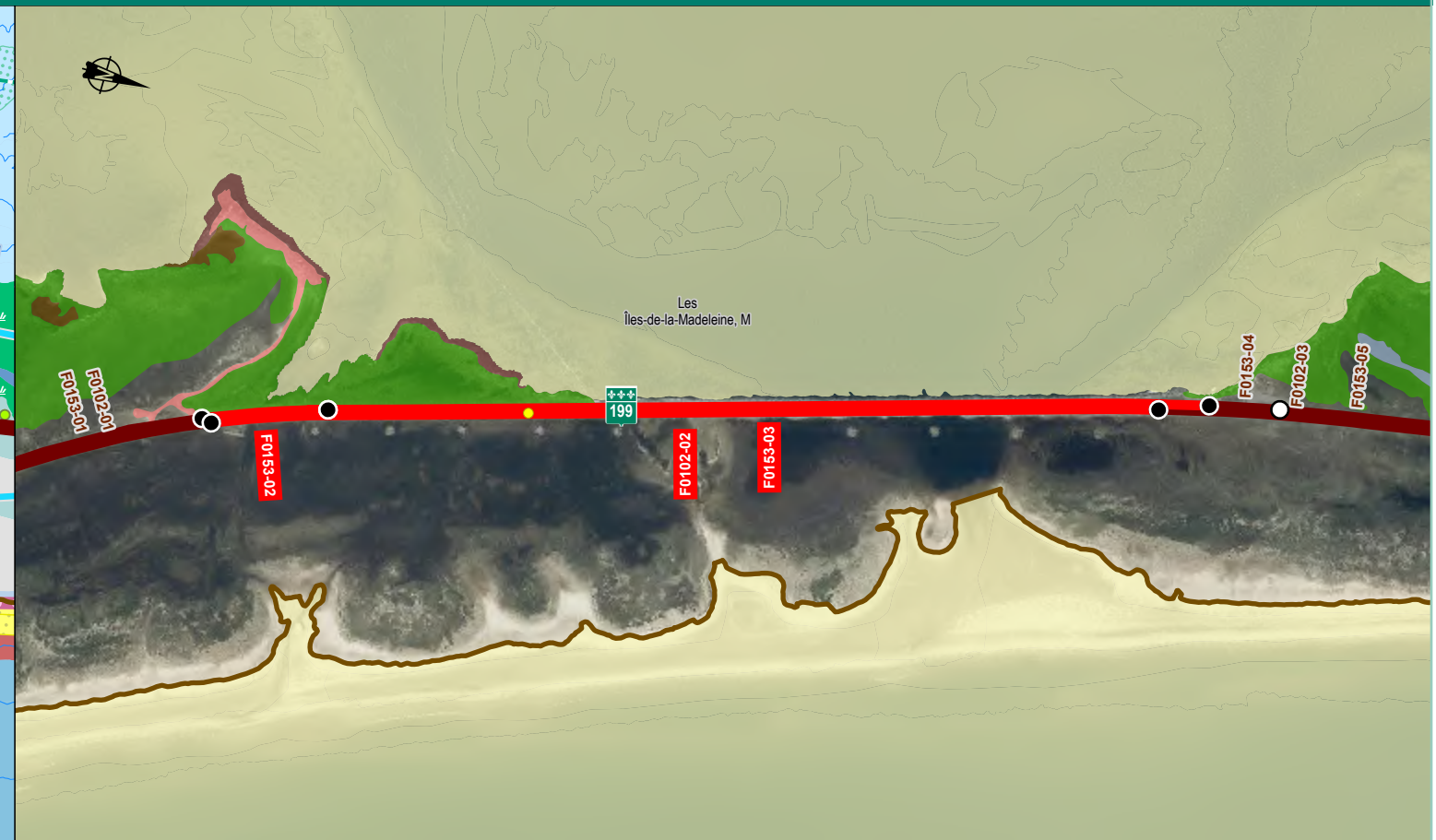
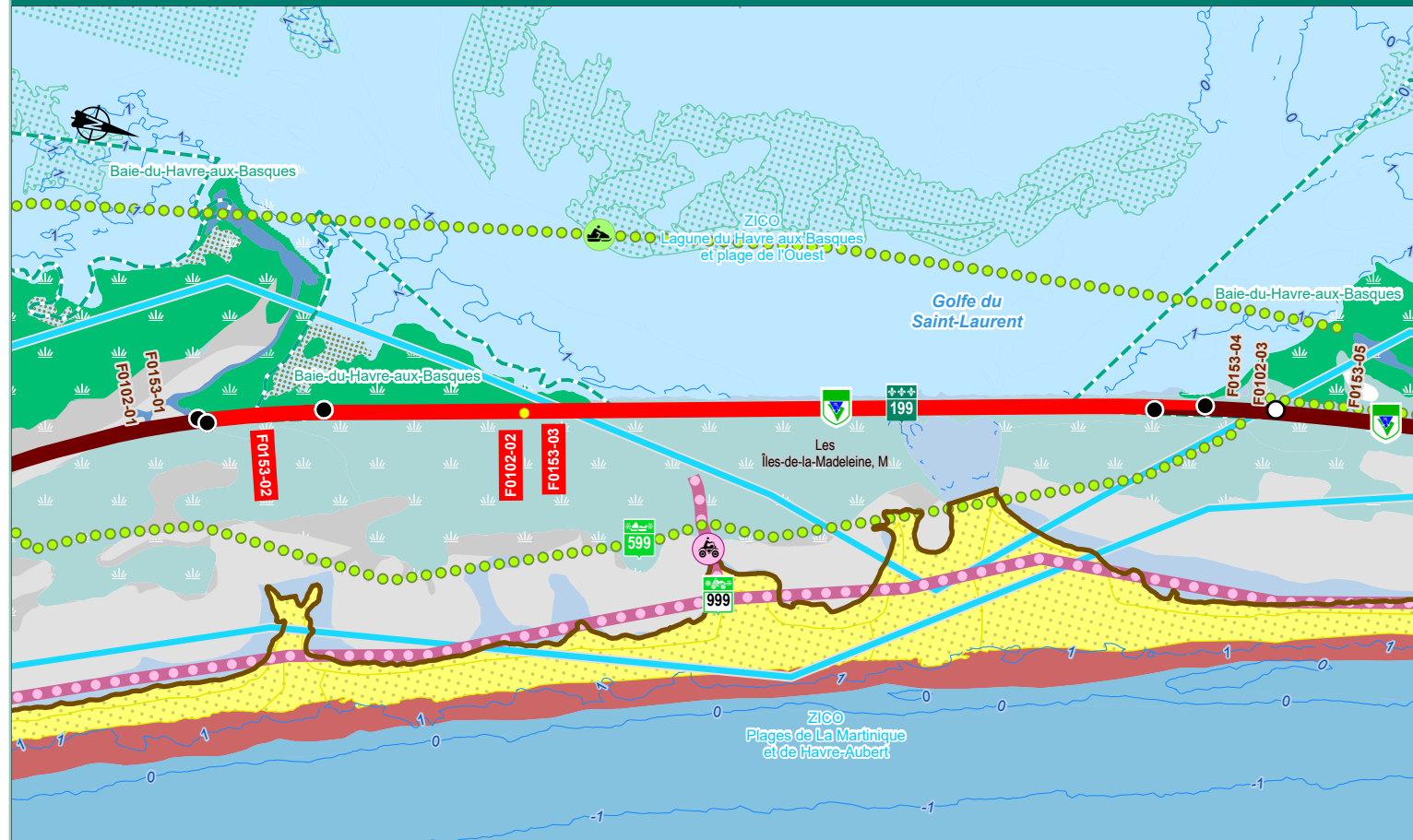
Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)



Exposition à la submersion

● 0.00 à 0.20 m

Milieux humides potentiels

■ Non défini

Écosystèmes côtiers

- Marais maritime
- Lagune
- Lagune à macroalgues
- Lagune à zostère
- Bas estran meuble
- Infralittoral
- Supralittoral
- Plage

Utilisation du sol

- Sentier de motoneige
- Sentier de motoquad

- Dénudé humide
- Dénudé sec

Autres éléments

- Habitat floristique (EMVS)
- ZICO

Type de côte

- Tombolo/cordon littoral dunifié

Substrat

- Anthropique
- Matière organique
- Non déterminé
- Sable
- Sablo-vaseux
- Vase

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 5

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel

Habitat d'intérêt :

- Habitat floristique (Baie du Havre-aux-Basques)
- Habitat du poisson légalement désigné (Baie du Havre-aux-Basques)
- ZICO Lagune du Havre aux Basques et plage de l'Ouest et ZICO Plages de La Martinique et de Havre-Aubert

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige et de motoquad

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

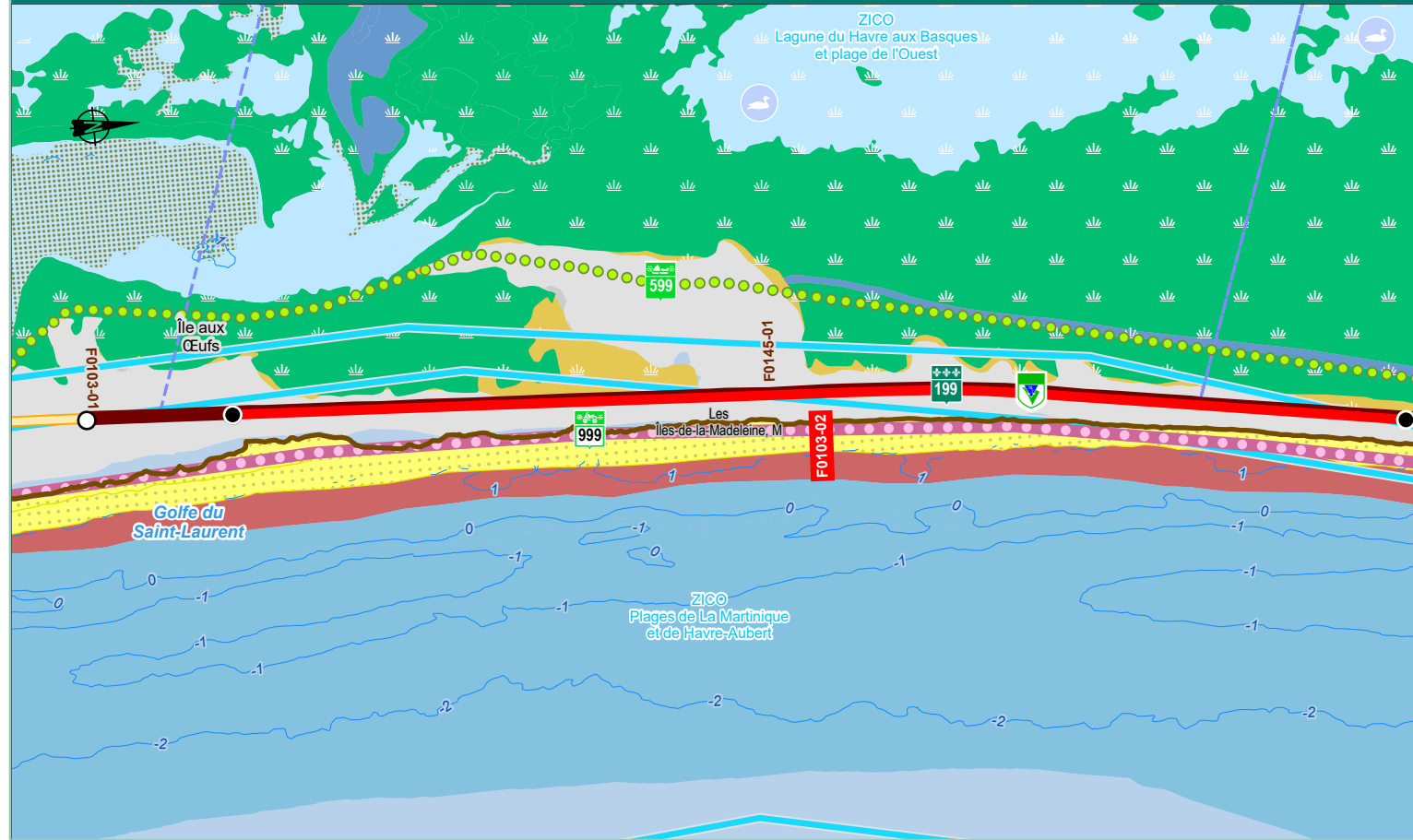
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Milieux humides potentiels

- Tourbière
- Non défini

Écosystèmes côtiers

- Marais maritime
- Lagune
- Lagune à macroalgues
- Bas estran meuble
- Infralittoral
- Supralittoral
- Plage

Utilisation du sol

- Sentier de motoneige
- Sentier de motoquad

Autres éléments

- Dénudé humide
- Dénudé sec

Autres éléments

- ACOA
- ZICO

Type de côte

- Tombolo/cordon littoral dunifié

Substrat

- Matière organique
- Sable
- Sable moyen-grossier
- Sablo-vaseux
- Vase

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 6

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel

Habitat d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Baie du Havre-aux-Basques)
- ACOA Plage de l'Ouest no 1 et Plage de l'Ouest no 2
- ZICO Plages de La Martinique et de Havre-Aubert

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige et de motoquad
- Pêche au homard

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

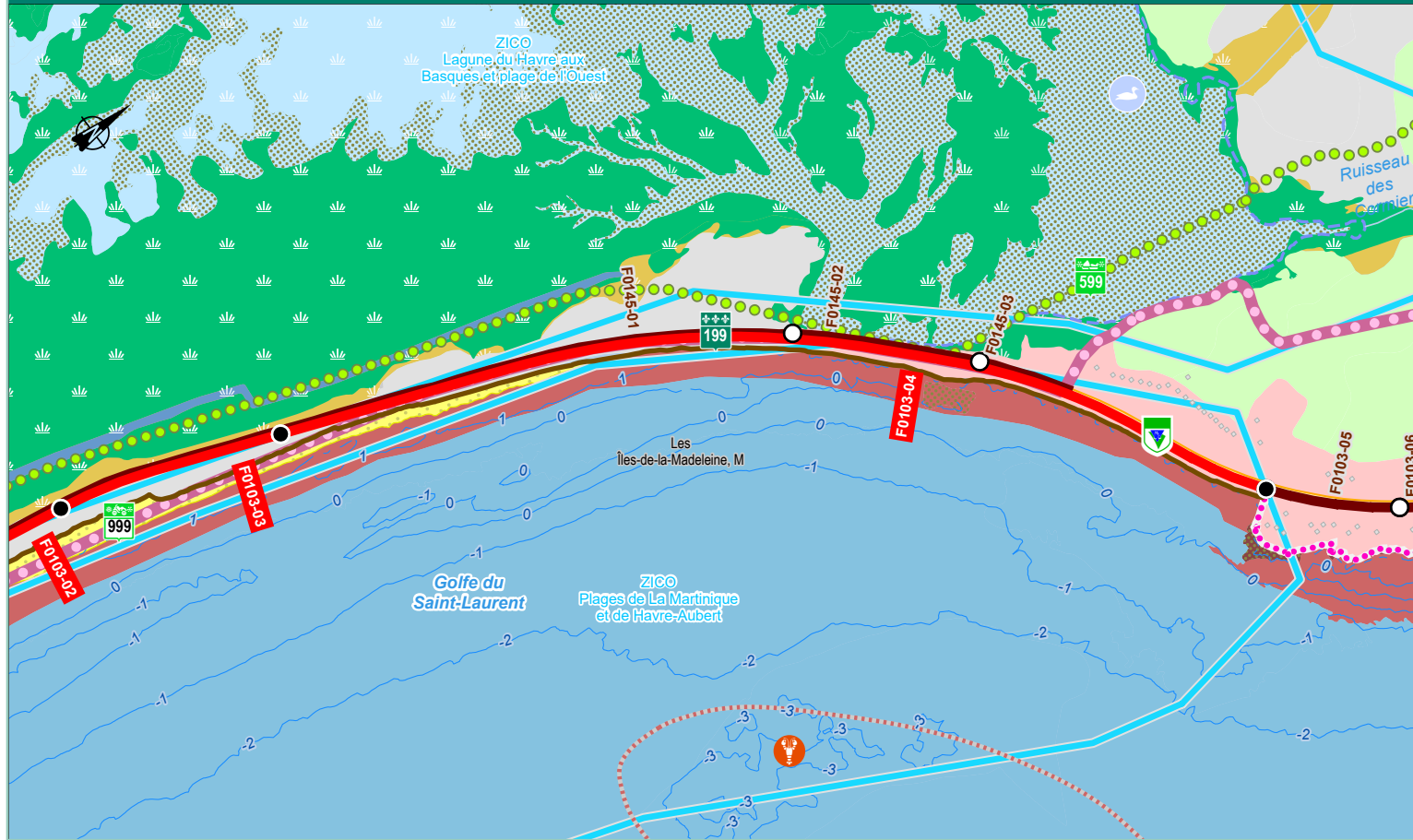
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Milieux humides potentiels

Tourbière
Non défini

Écosystèmes côtiers

Marais maritime
Lagune
Lagune à macroalgues
Bas estran meuble
Bas estran meuble à macroalgues
Bas estran rocheux à macroalgues
Haut estran rocheux
Infralittoral
Supralittoral
Plage

Utilisation du sol

Bâtiment	Milieu bâti
Sentier de motoneige	Dénudé sec
Sentier de motoquad	Zone boisée
Dénudé humide	

Autres éléments

Pêche au homard
ACOA
ZICO

Type de côte

Falaise rocheuse
Tombolo/cordon littoral dunifié

Substrat

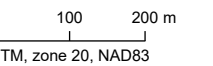
Anthropique
Matière organique
Non déterminé
Rocheux
Sable

Sable moyen-grossier
Sablo-vaseux
Sédiments grossiers indéterminés
Vase

Site d'intervention

Planifié
Autre site retenu
Non planifié

Feuillet 7



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel

Habitat d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Baie du Havre-aux-Basques)
- ACOA Plage de l'Ouest no 1 et Plage de l'Ouest no 2
- ZICO Plages de La Martinique et de Havre-Aubert

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige et de motoquad
- Pêche au homard

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

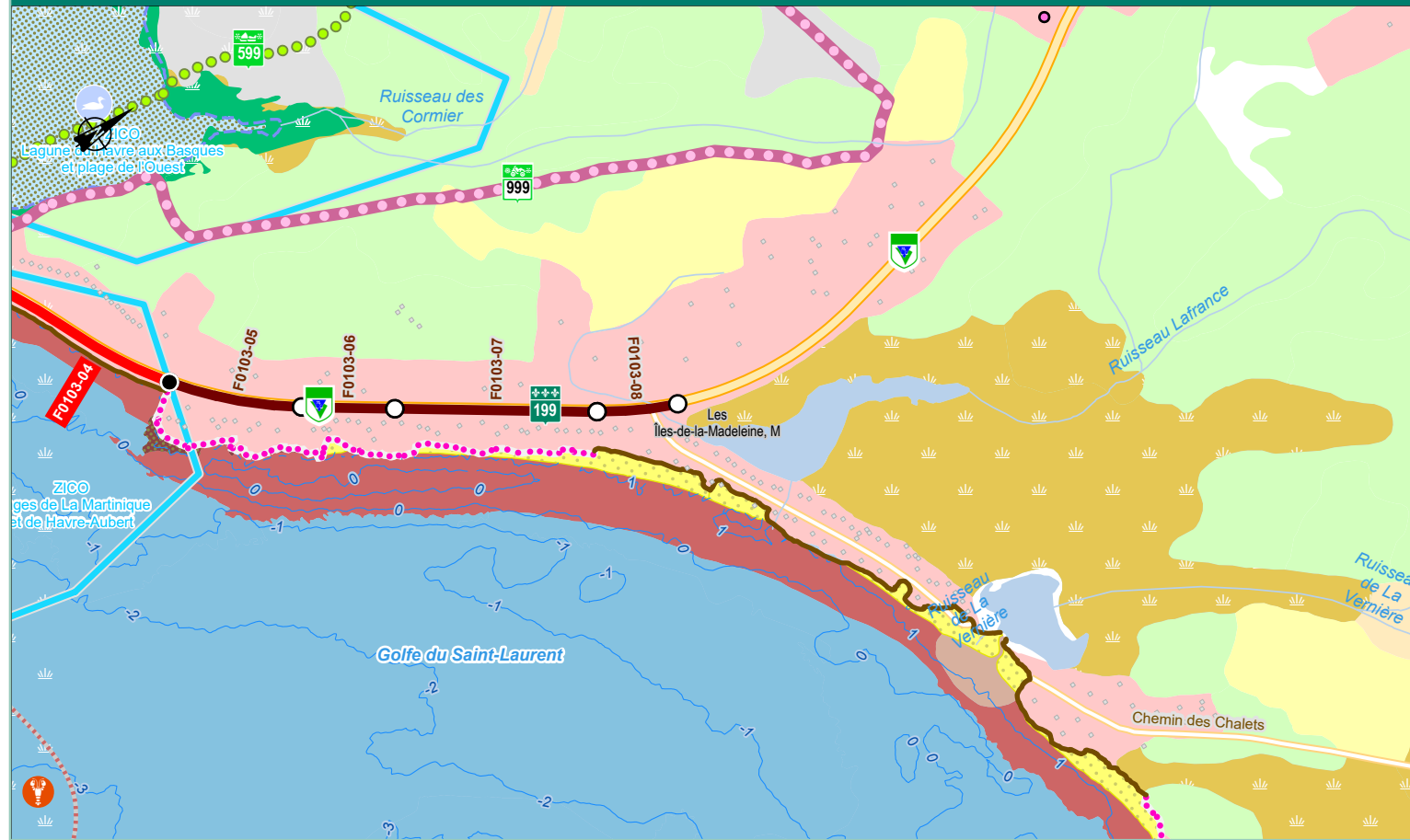
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Milieux humides potentiels

- Tourbière

Écosystèmes côtiers

- Marais maritime
- Lagune à macroalgues
- Bas estran meuble
- Bas estran rocheux à macroalgues
- Delta
- Haut estran rocheux
- Infralittoral
- Plage

Utilisation du sol

- Bail de villégiature
- Bâtiment
- Sentier de motoneige
- Sentier de motoquad
- Friche
- Dénudé humide

- Milieu bâti
- Agricole
- Aulnaie
- Dénudé sec
- Zone boisée

Autres éléments

- Pêche au homard
- ACOA
- ZICO

Type de côte

- Falaise rocheuse
- Tombolo/cordon littoral dunifié

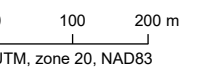
Substrat

- Anthropique
- Matière organique
- Non déterminé
- Rocheux
- Sable
- Sablo-vaseux
- Vase

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 8



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel

Habitat d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Baie du Havre-aux-Basques)
- ACOA Plage de l'Ouest no 1 et Plage de l'Ouest no 2
- ZICO Plages de La Martinique et de Havre-Aubert

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige et de motoquad
- Pêche au homard

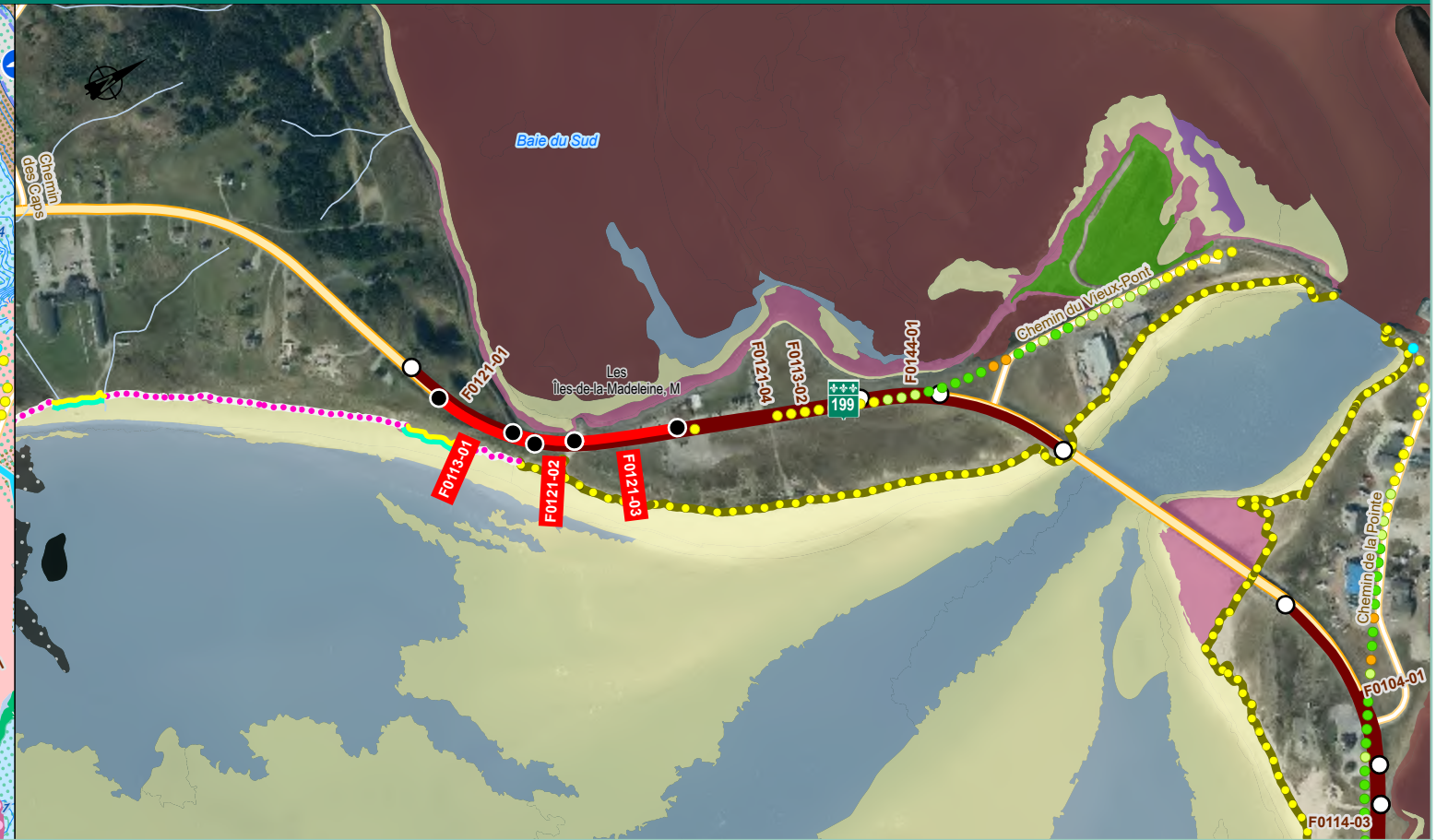
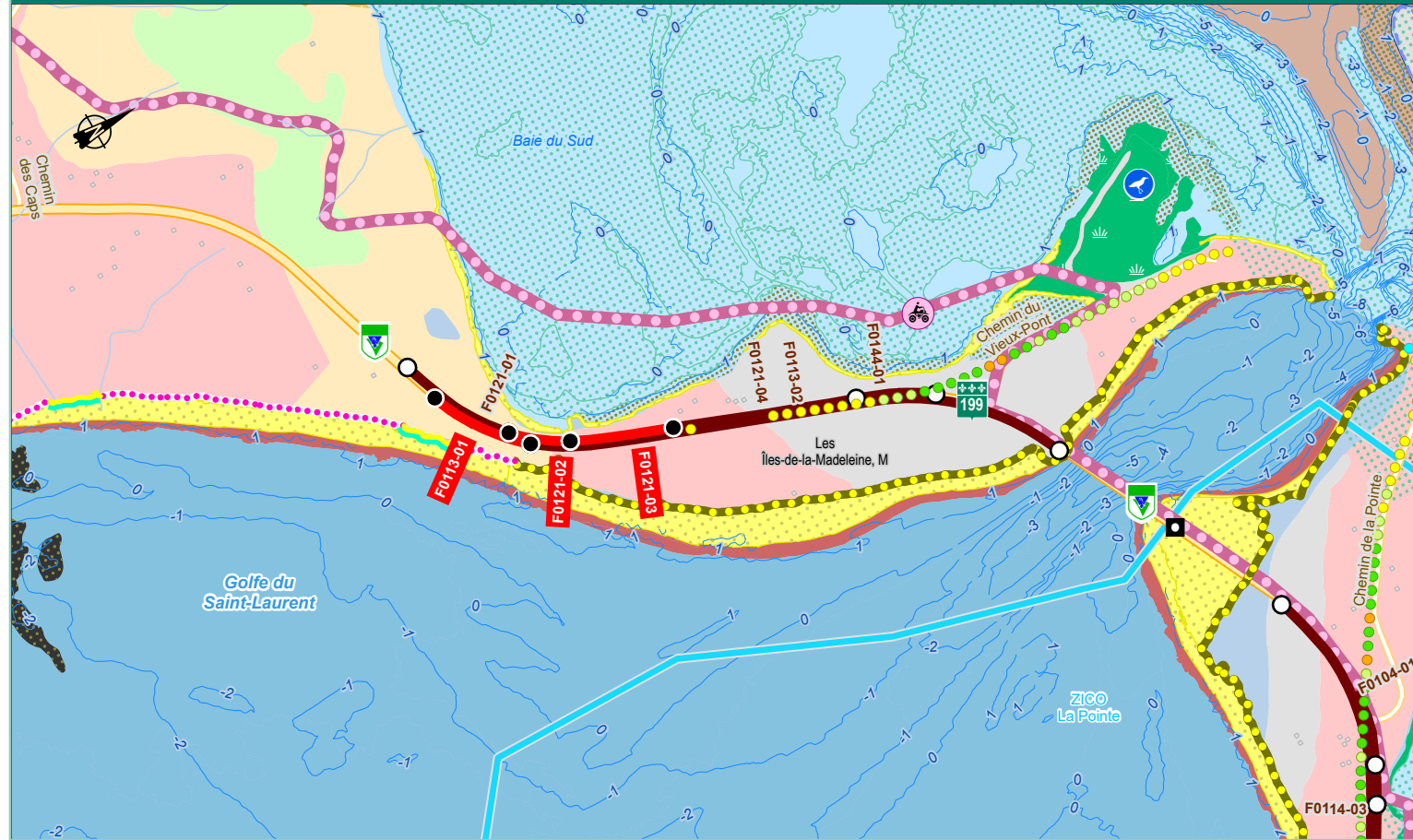
Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)



Exposition à la submersion

● 0.00 à 0.20 m
● 0.20 à 0.50 m
● 0.50 à 0.75 m
● 0.75 à 1.00 m
● Franchissement

Écosystèmes côtiers

■ Marais maritime
■ Lagune
■ Lagune à macroalgues
■ Lagune à zostère
■ Delta à macroalgues
■ Bas estran meuble
■ Delta
■ Infralittoral
■ Infralittoral rocheux à macroalgues
■ Plage
■ Île

Utilisation du sol

■ Bâtiment	■ Dénudé humide
■ Pont	■ Milieu bâti
■ Sentier de motoquad	■ Dénudé sec
■ Friche	■ Zone boisée

Autres éléments

■ Oiseau marin
■ Colonie d'oiseaux (île)
■ ZICO

Type de côte

■ Flèche littorale dunifiée
■ Falaise rocheuse
■ Terrasse de plage

Substrat

■ Galets
■ Gravier
■ Matière organique
■ Non déterminé

Site d'intervention

■ Planifié
■ Autre site retenu
■ Non planifié

Milieux humides potentiels

■ Tourbière

Feuillet 9

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pissenlit à lobes larges, sagine noueuse
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- ZICO La Pointe

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoquad

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

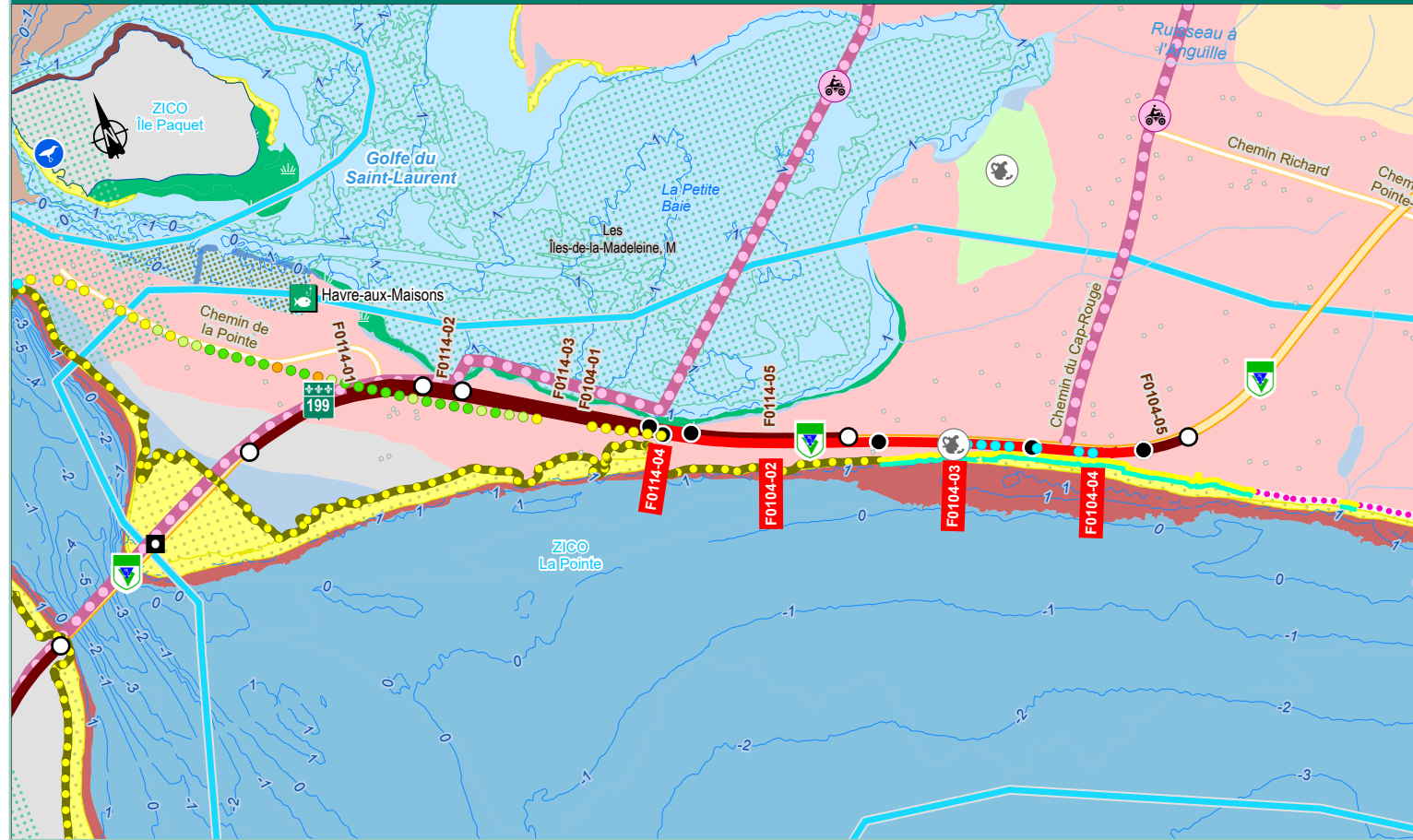
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Exposition à la submersion

● 0.00 à 0.20 m
● 0.20 à 0.50 m
● 0.50 à 0.75 m
● 0.75 à 1.00 m
● Franchissement

Écosystèmes côtiers

■ Marais maritime
■ Lagune
■ Lagune à macroalgues
■ Lagune à zostère
■ Bas estran meuble
■ Delta
■ Haut estran rocheux
■ Infralittoral
■ Supralittoral
■ Plage
■ Île

Utilisation du sol

● Site archéologique	■ Sentier de motoquad
■ Bâtiment	■ Friche
■ Pont	■ Milieu bâti
■ Port de pêche	■ Dénudé sec
	■ Zone boisée

Autres éléments

● Oiseau marin
■ ZICO

Type de côte

■ Flèche littorale dunifiée
■ Falaise rocheuse
■ Terrasse de plage

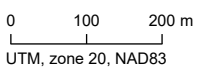
Substrat

■ Anthropique	■ Sable
■ Gravier	■ Sablo-vaseux
■ Non déterminé	■ Vase
■ Rocheux	

Site d'intervention

■ Planifié
■ Autre site retenu
■ Non planifié

Feuillet 10



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, corème de Conrad, cranson tridactyle, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pissenlit à lobes larges, sagine noueuse
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- ZICO La Pointe

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Port de pêche de Havre-aux-Maisons
- Sentier de motoquad
- Sites archéologiques Cick-1, Cick-2 et Cick-3

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

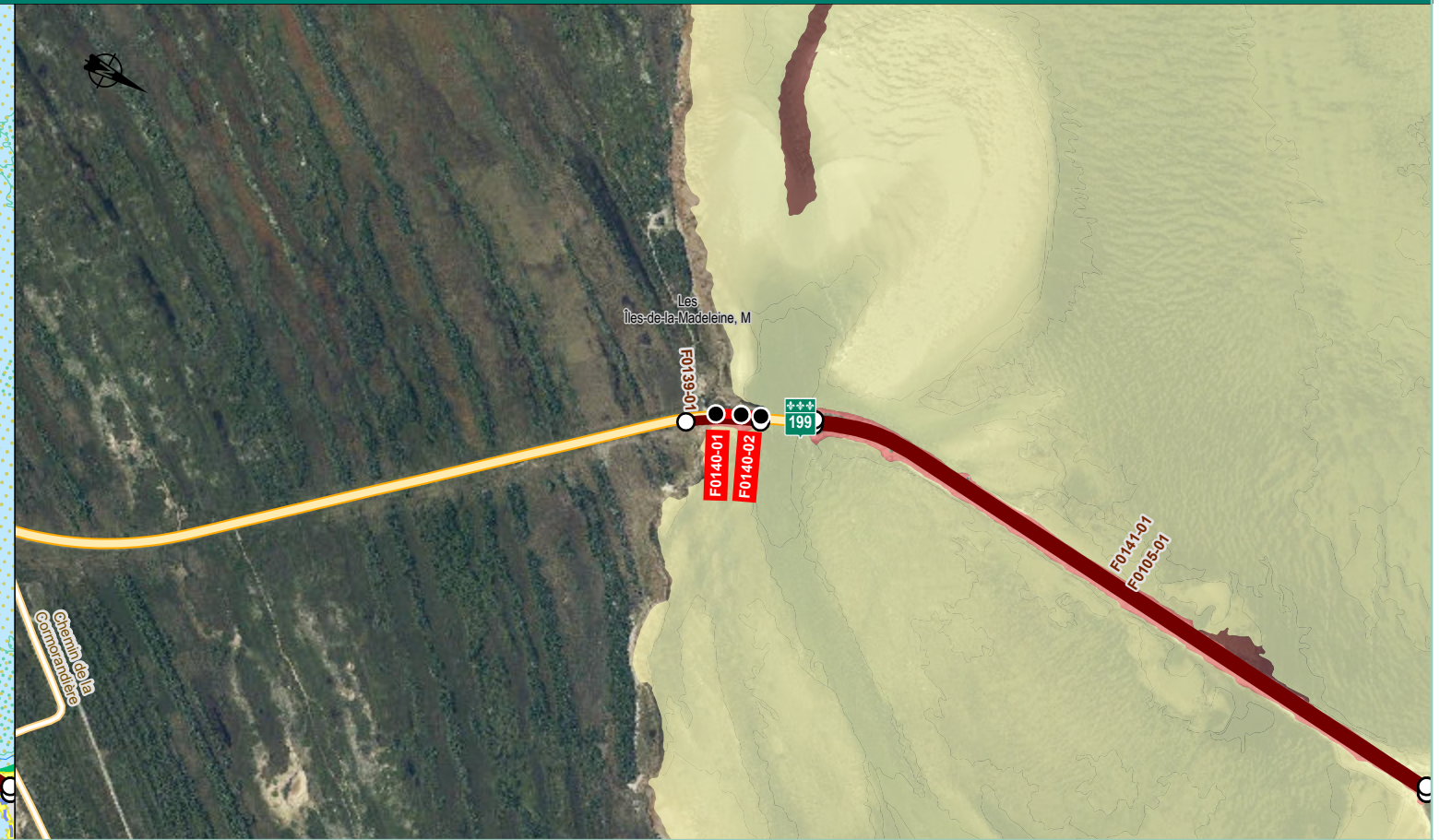
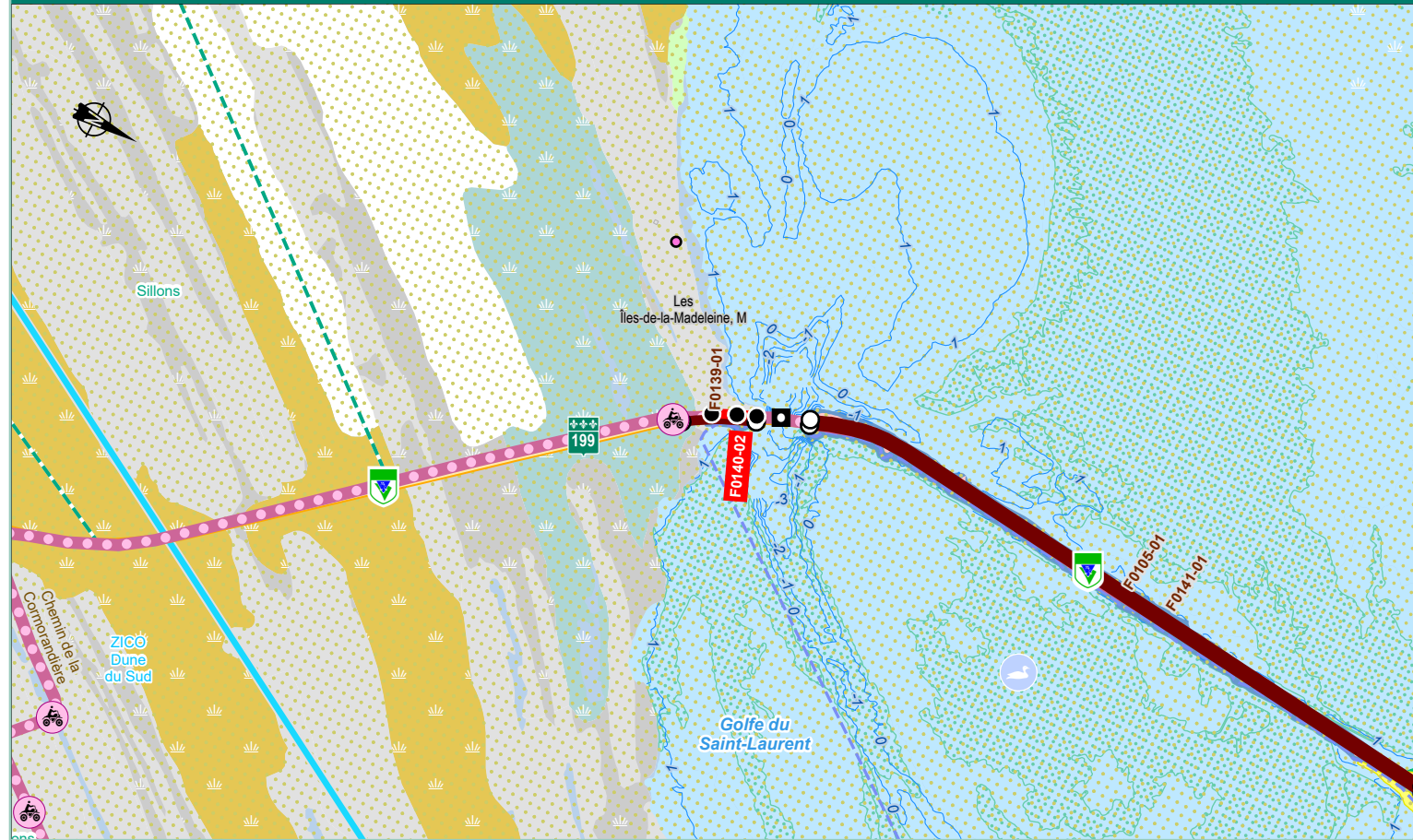
Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)

Enjeu : Assurer la conservation du patrimoine culturel et archéologique pour les Premières Nations

- Potentiel de perturbation de vestiges archéologiques inconnus ou insoupçonnés (mesures de gestion : 54, 55, 56, 57, 58, 59)





Milieux humides potentiels
 Tourbière
 Non défini

Écosystèmes côtiers
 Marais maritime
 Lagune
 Lagune à zostère
 Supralittoral
 Plage

Utilisation du sol
 Bail de villégiature
 Bâtiment
 Pont
 Sentier de motoquad

Dénué humide
 Milieu bâti
 Dénué sec
 Zone boisée

Autres éléments
 ACOA
 Habitat floristique (EMVS)
 ZICO

Substrat
 Anthropique
 Sable
 Sablo-vaseux

Site d'intervention
 Planifié
 Autre site retenu
 Non planifié

Feuillet 11

0 100 200 m
 UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent
- Faune : arlequin plongeur, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, chauve-souris rousse, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- Habitat floristique (EMVS)
- ACOA Le Buttereau du Nègre
- ZICO La Pointe

Éléments du milieu humain :

- Bail de villégiature
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoquad

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

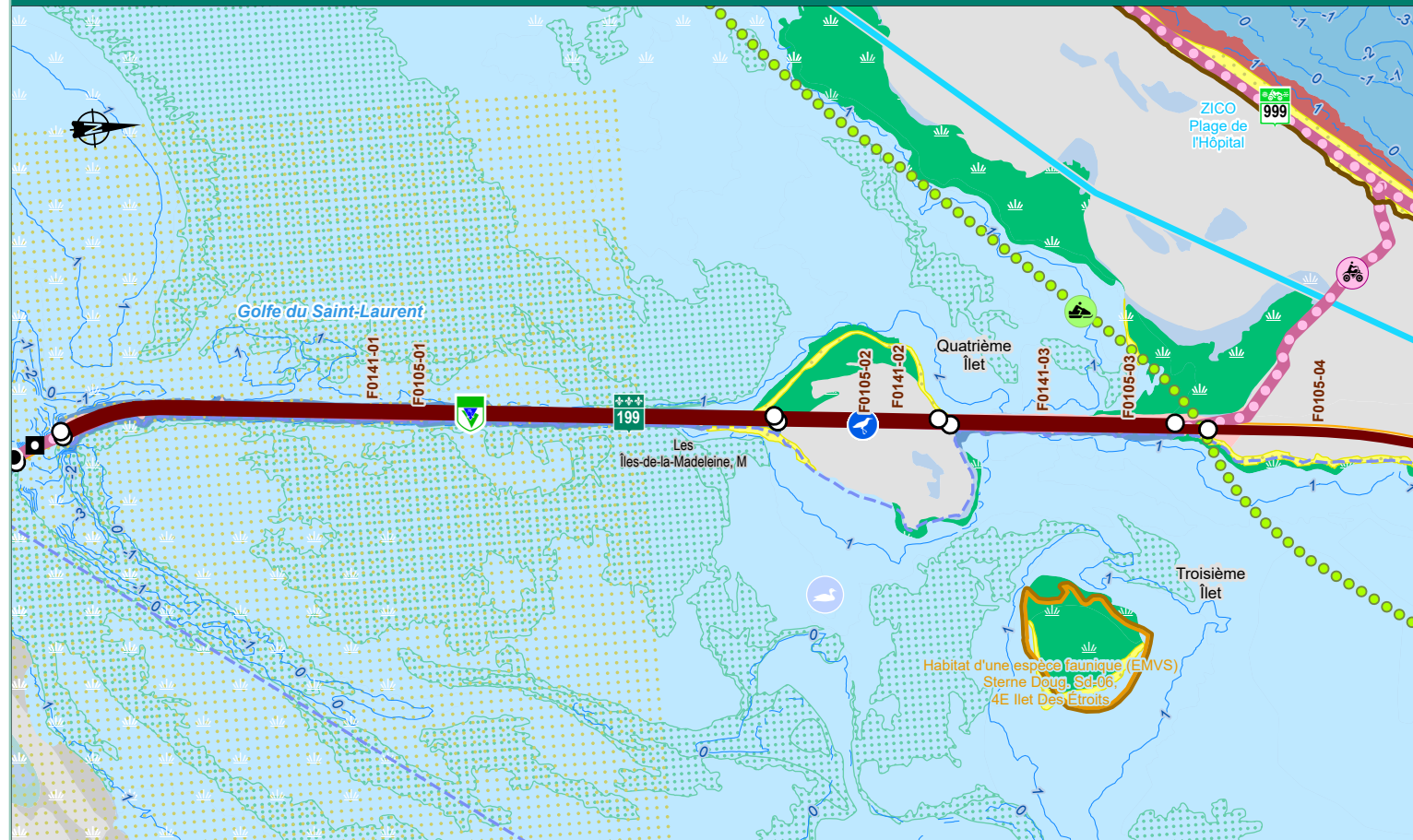
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Milieux humides potentiels

Non défini

Écosystèmes côtiers

- Marais maritime
- Lagune
- Lagune à zostère
- Bas estran meuble
- Infralittoral
- Supralittoral
- Plage

Utilisation du sol

- Pont
- Sentier de motoneige
- Sentier de motoquad

- Dénudé humide
- Milieu bâti
- Dénudé sec

Autres éléments

- Oiseau marin
- ACOA
- ZICO
- Habitat faunique (EMVS)

Type de côte

- Tombolo/cordon littoral dunifié

Substrat

- Anthropique
- Matière organique
- Sable
- Sablo-vaseux

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 12

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- Habitat d'une espèce faunique (EMVS) – sterne de Dougall
- ACOA Le Buttereau du Nègre

Éléments du milieu humain :

- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige et de motoquad

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

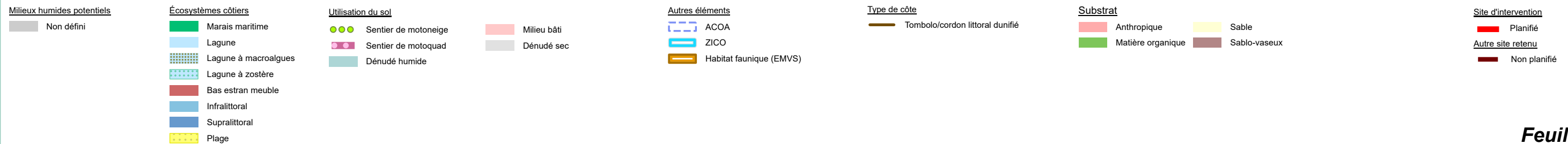
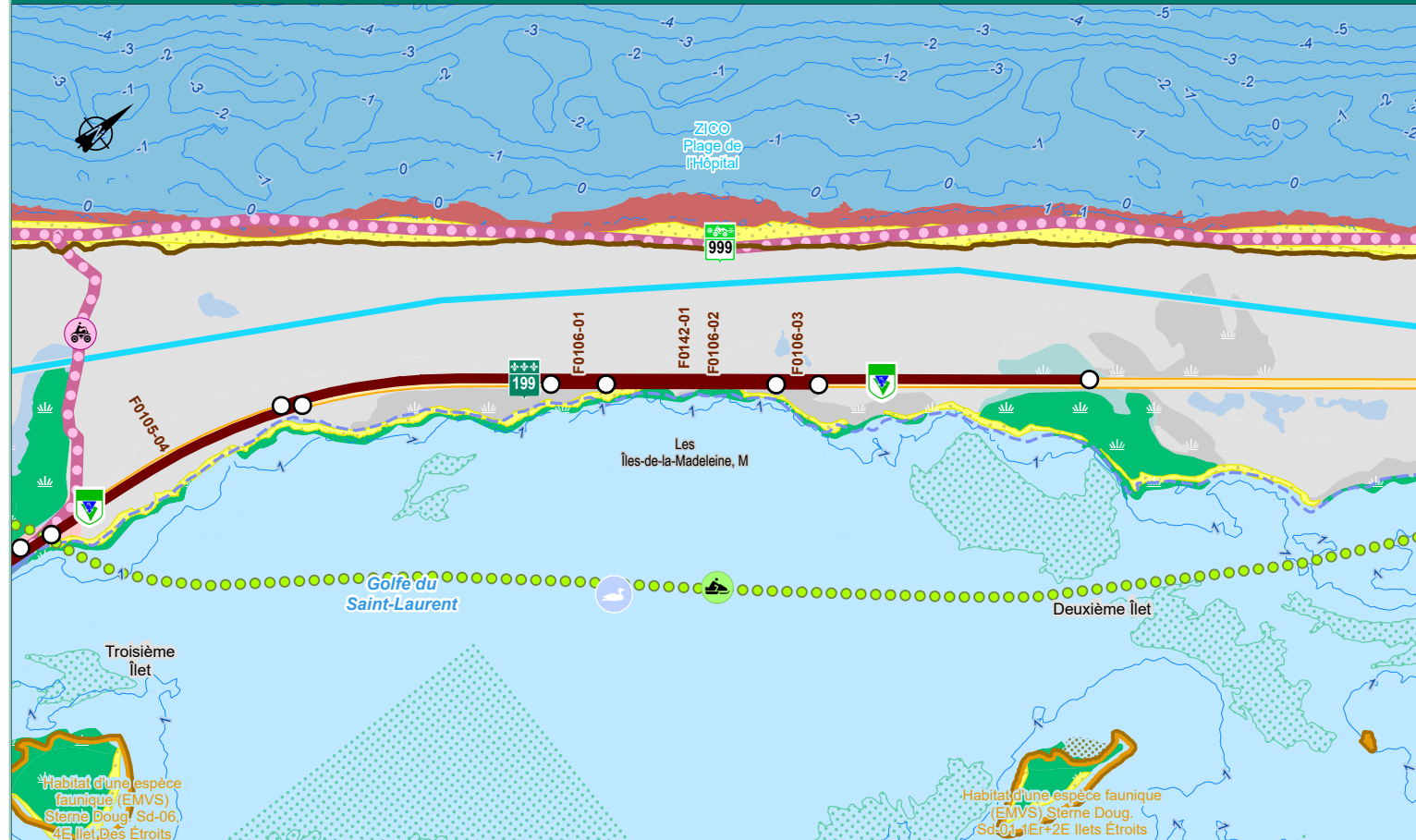
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

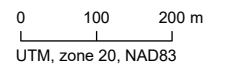
Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Feuillet 13



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- ACOA Le Buttereau du Nègre
- ZICO Plage de l'Hôpital

Éléments du milieu humain :

- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige et de motoquad

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

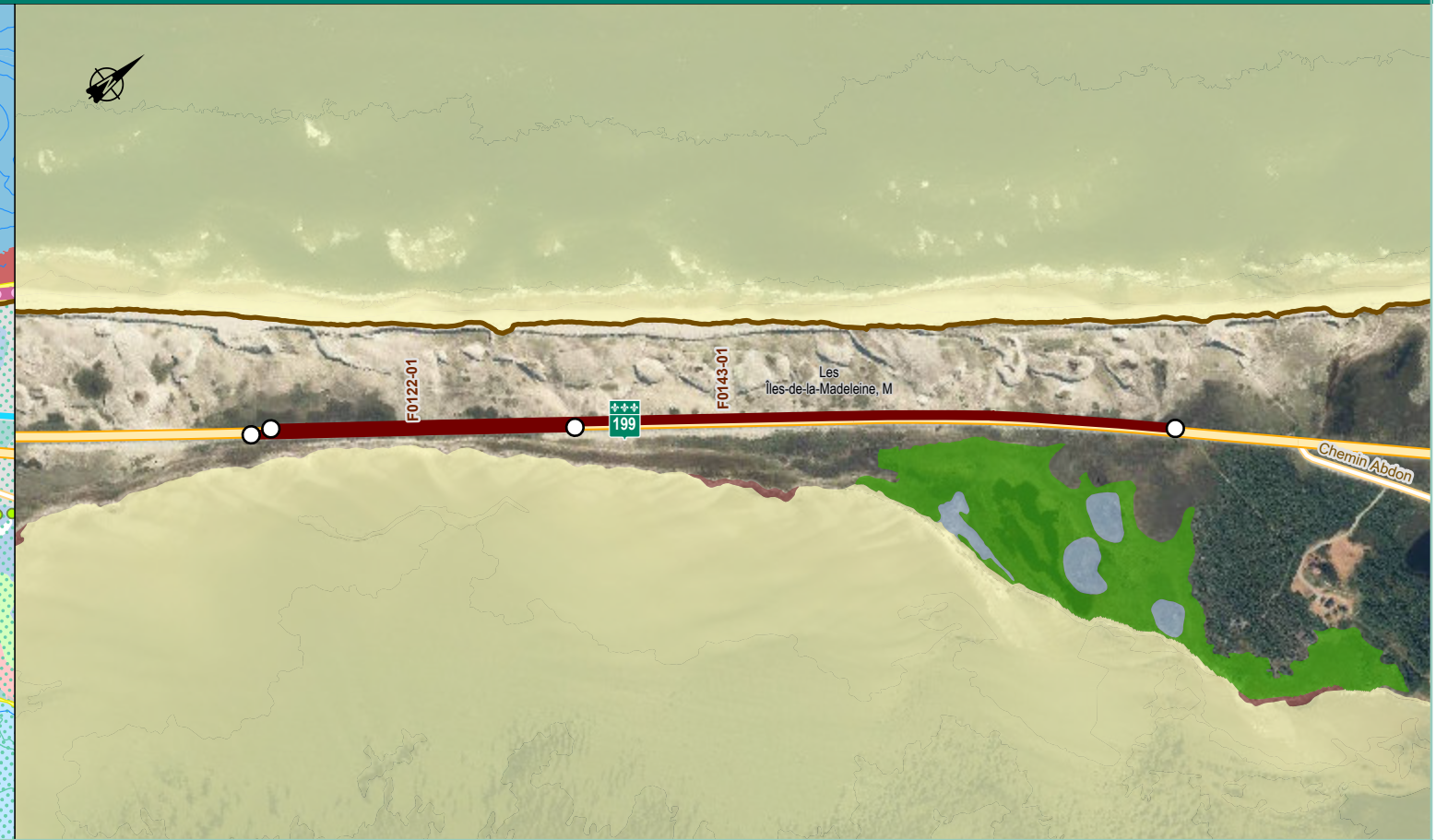
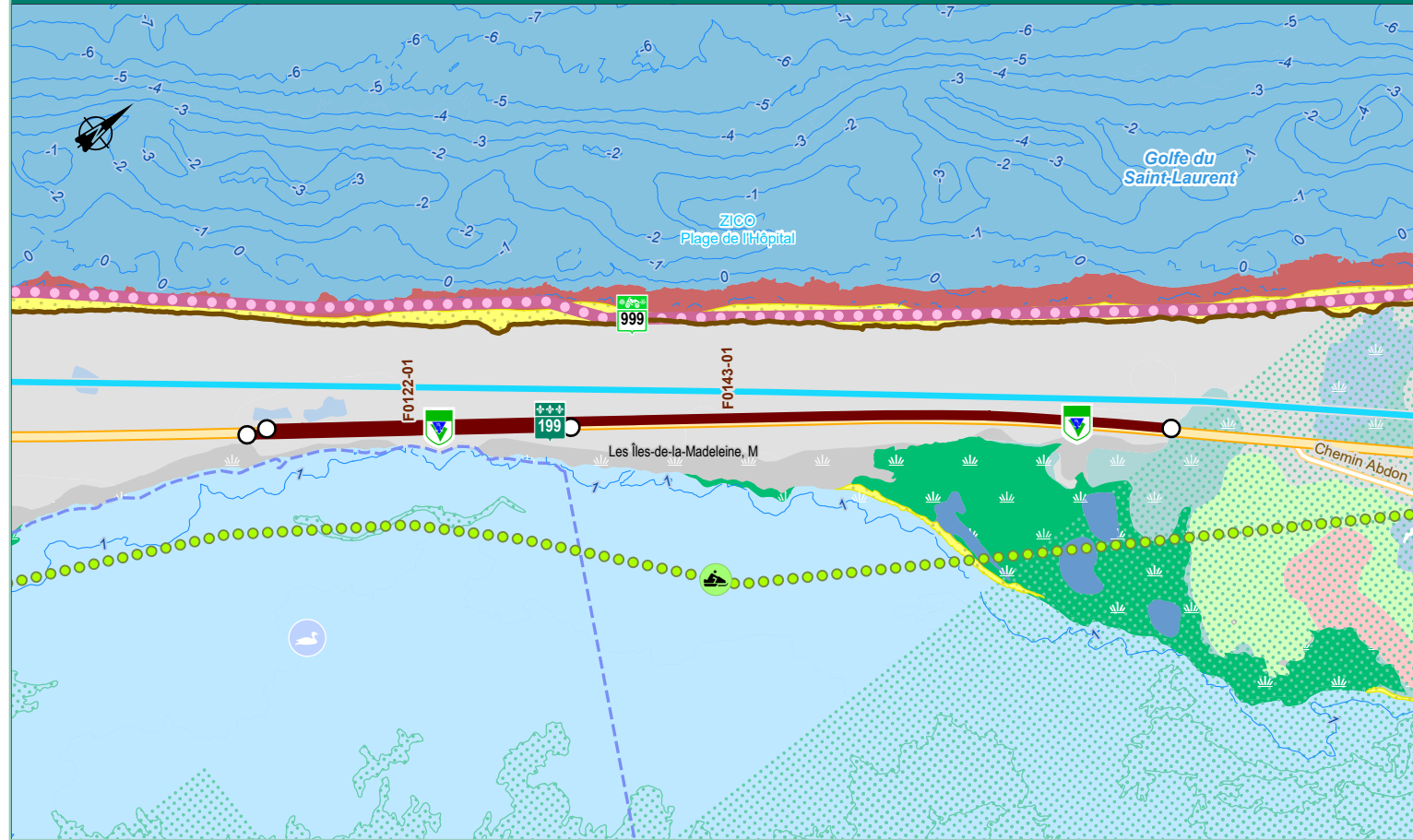
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Milieux humides potentiels

- Non défini

Écosystèmes côtiers

- Marais maritime
- Lagune
- Lagune à zostère
- Bas estran meuble
- Infralittoral
- Supralittoral
- Plage

Utilisation du sol

- Bâtiment
- Sentier de motoneige
- Sentier de motoquad
- Dénudé humide

- Milieu bâti
- Dénudé sec
- Zone boisée

Autres éléments

- ACOA
- ZICO

Type de côte

- Tombolo/cordon littoral dunifié

Substrat

- Matière organique
- Sable
- Non déterminé
- Sablo-vaseux

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 14

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- ACOA Le Buttereau du Nègre
- ZICO Plage de l'Hôpital

Éléments du milieu humain :

- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige et de motoquad

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

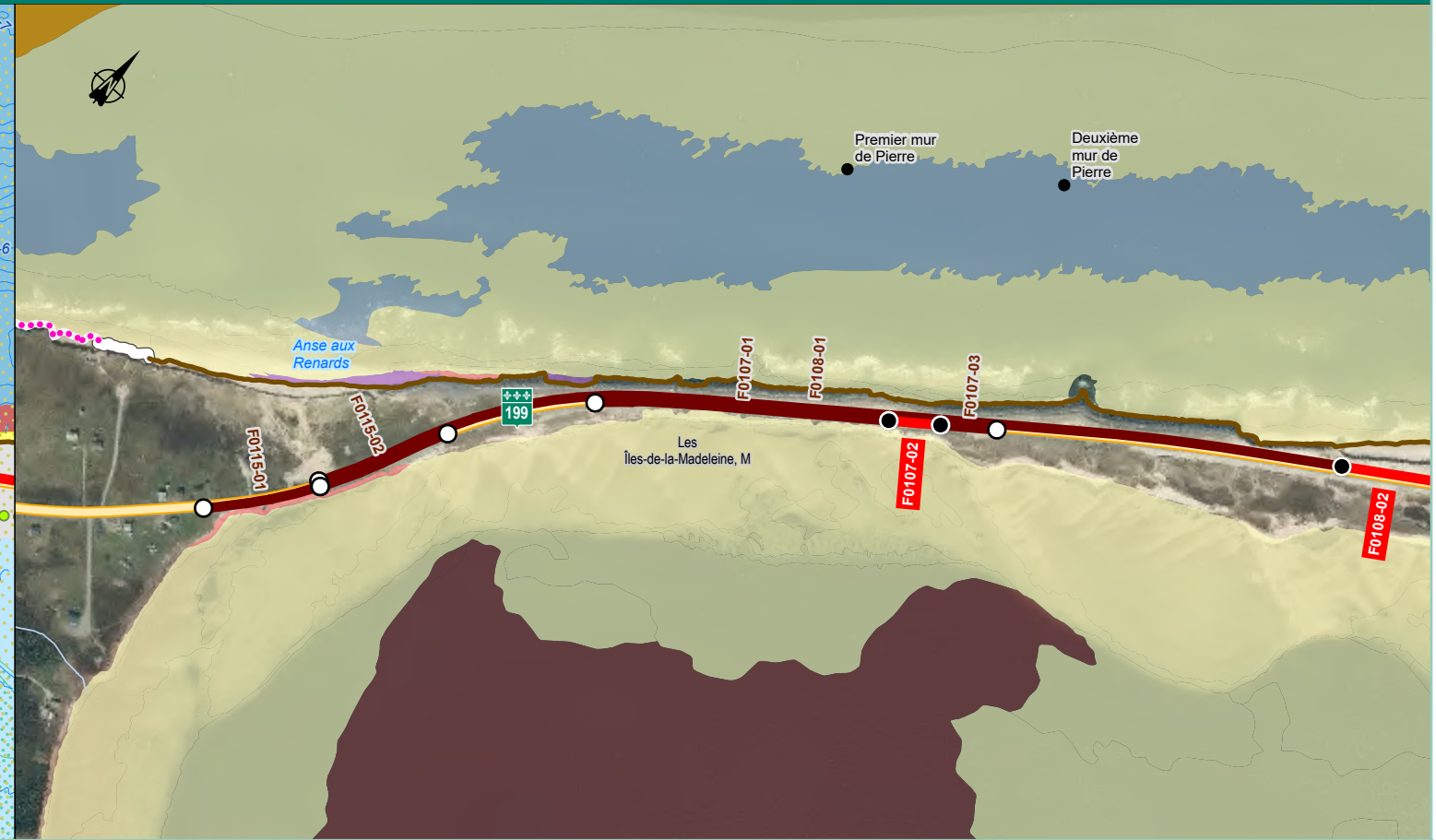
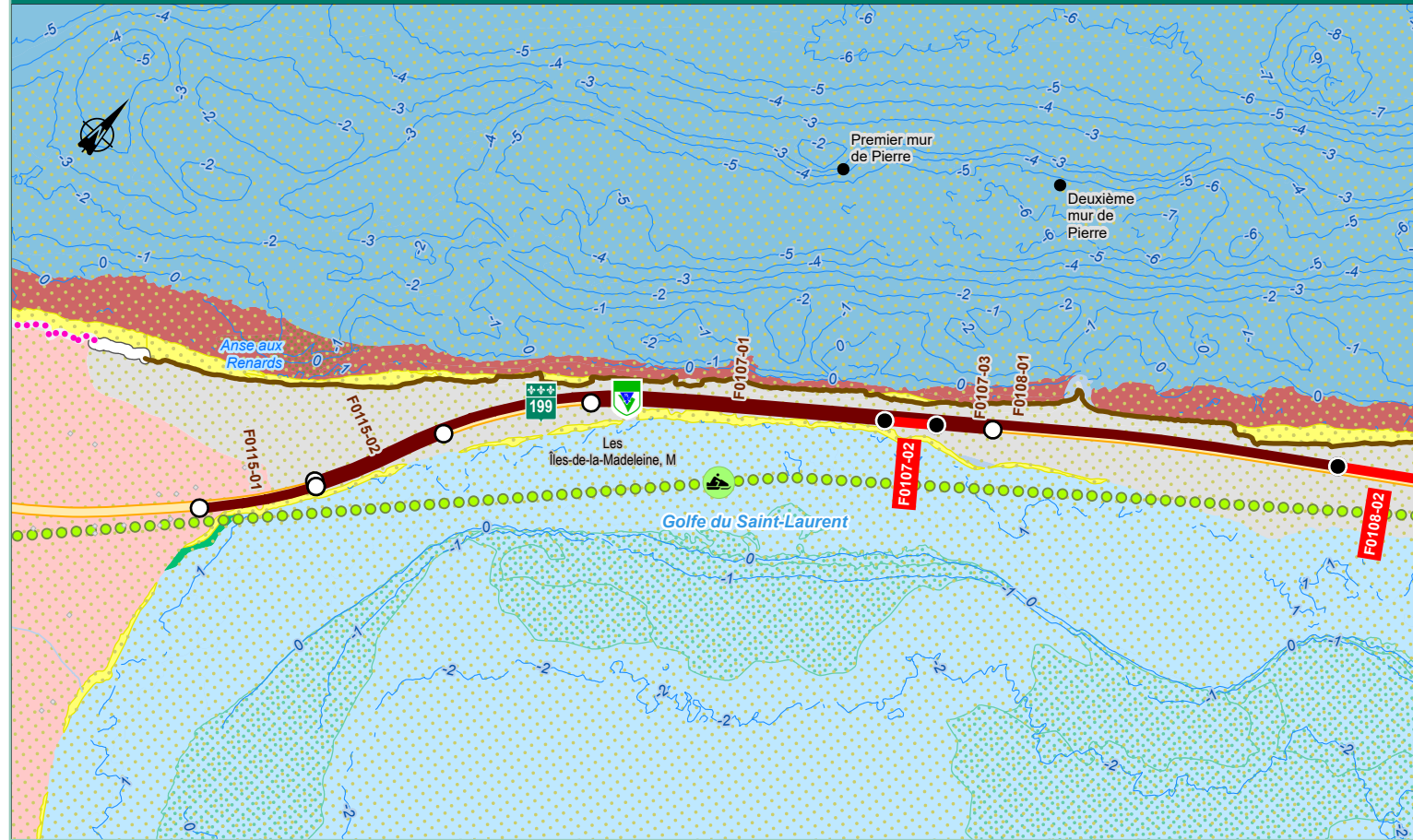
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)



**Écosystèmes côtiers**

	Marais maritime
	Lagune
	Lagune à zostère
	Bas estran meuble
	Bas estran meuble à macroalgues
	Infralittoral
	Plage

Utilisation du sol

	Bâtiment
	Sentier de motoneige

Autres éléments

	Milieu bâti
	Dénuqué sec

Type de côte

	Falaise meuble
	Falaise rocheuse
	Tombolo/cordon littoral dunifié

Substrat

	Anthropique
	Galets
	Non déterminé

	Sable
	Sablo-vaseux
	Sédiments grossiers indéterminés

Site d'intervention

	Planifié
	Autre site retenu
	Non planifié

Feuillet 15

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu**Espèces à statut précaire :**

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)

Éléments du milieu humain :

- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige et de motoquad

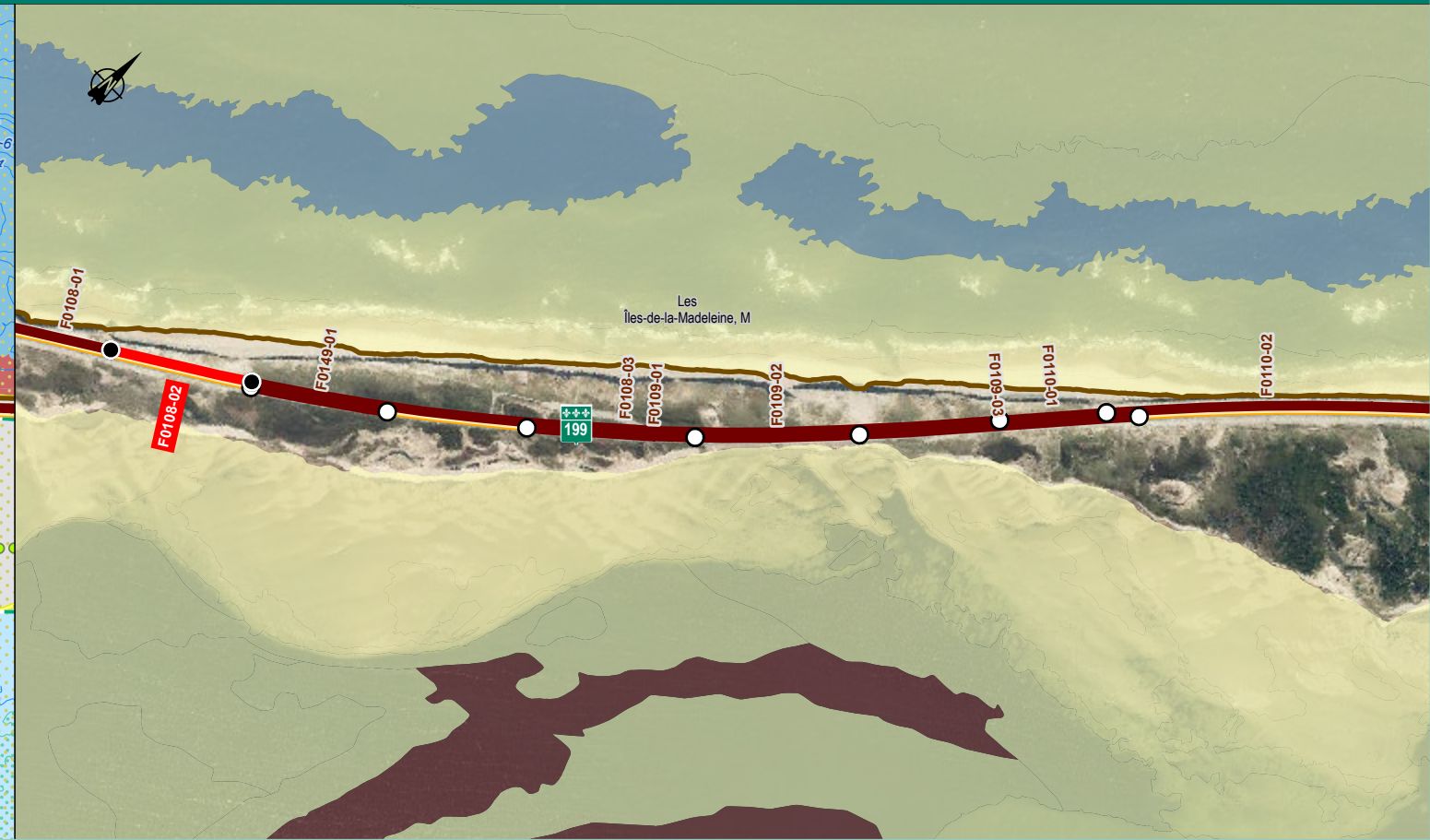
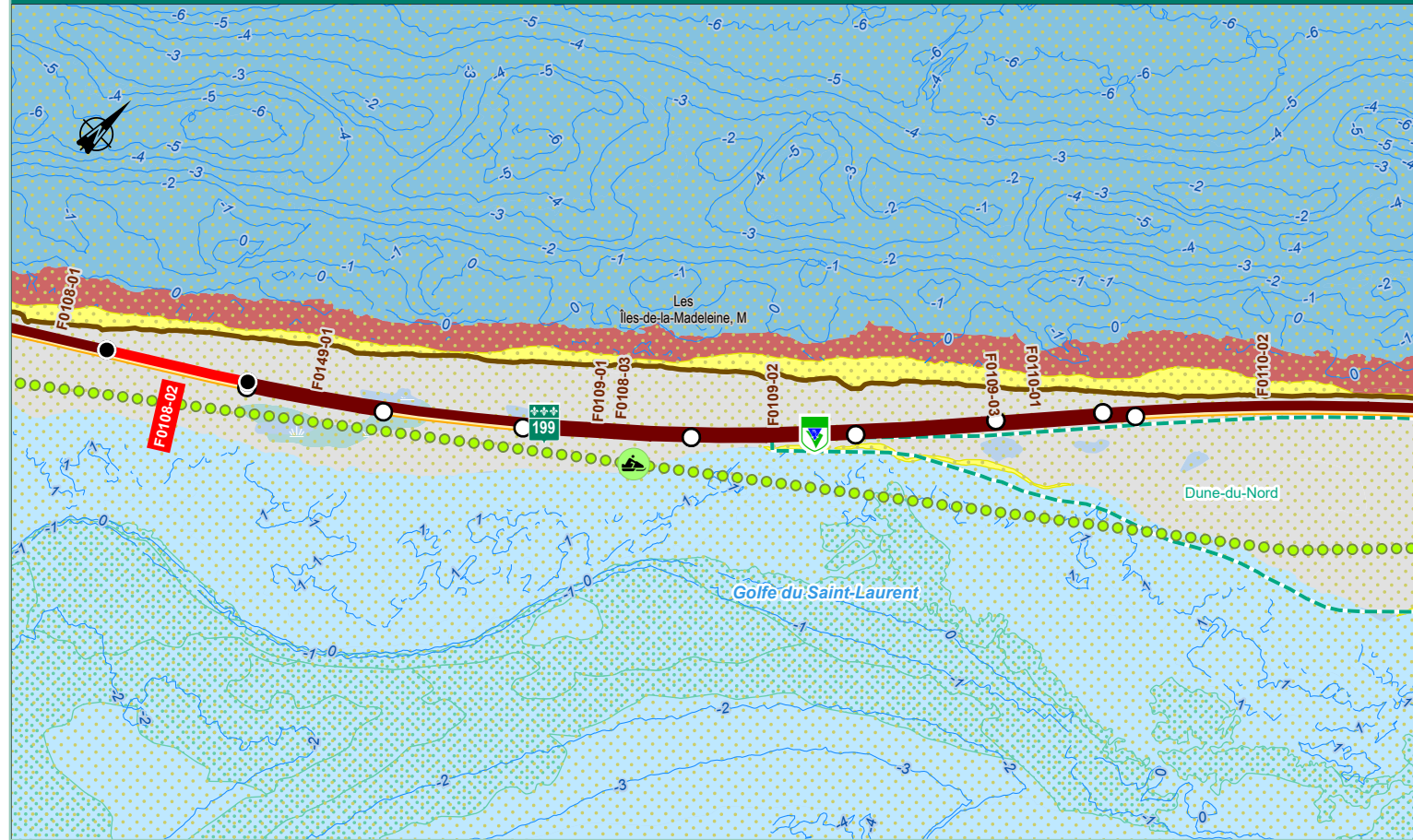
Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention**Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers**

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Écosystèmes côtiers

- Lagune
- Lagune à zostère
- Bas estran meuble
- Infralittoral
- Plage

Utilisation du sol

- Sentier de motoneige
- Dénudé sec
- Dénudé humide

Autres éléments

- Habitat floristique (EMVS)

Type de côte

- Tombolo/cordon littoral dunifié

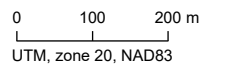
Substrat

- Anthropique
- Sable
- Non déterminé
- Sablo-vaseux

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 16



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)

Éléments du milieu humain :

- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige et de motoquad

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

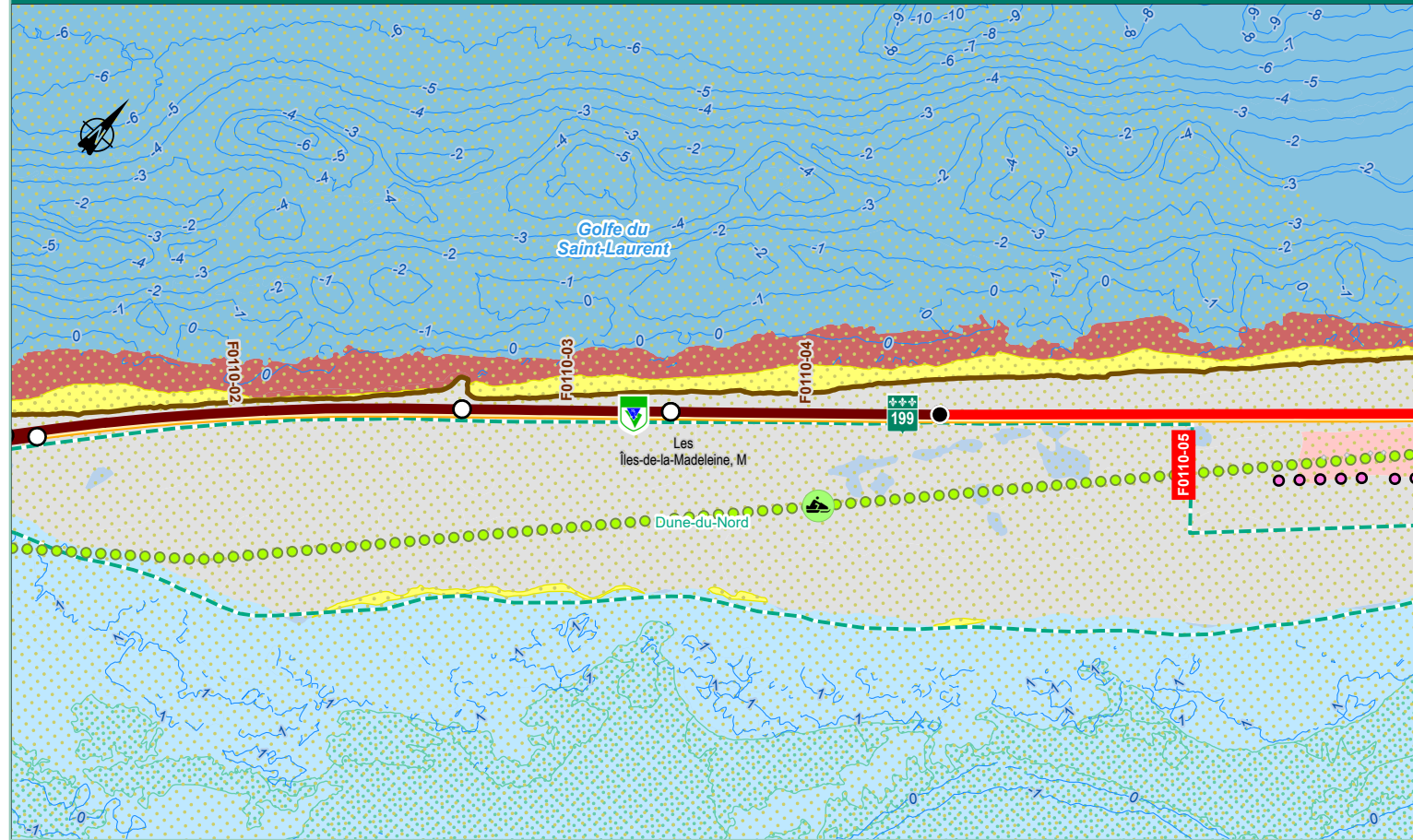
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Écosystèmes côtiers

- Lagune
- Lagune à zostère
- Bas estran meuble
- Infralittoral
- Plage

Utilisation du sol

- Bail de villégiature
- Bâtiment
- Sentier de motoneige

- Milieu bâti
- Dénudé sec

Autres éléments

- Habitat floristique (EMVS)

Type de côte

- Tombolo/cordon littoral dunifié

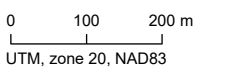
Substrat

- Anthropique
- Sable
- Non déterminé

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 17



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pissenlit à lobes larges, sagine noueuse
- Faune : arlequin plongeur, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- Habitat floristique (EMVS)

Éléments du milieu humain :

- Bail de villégiature
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

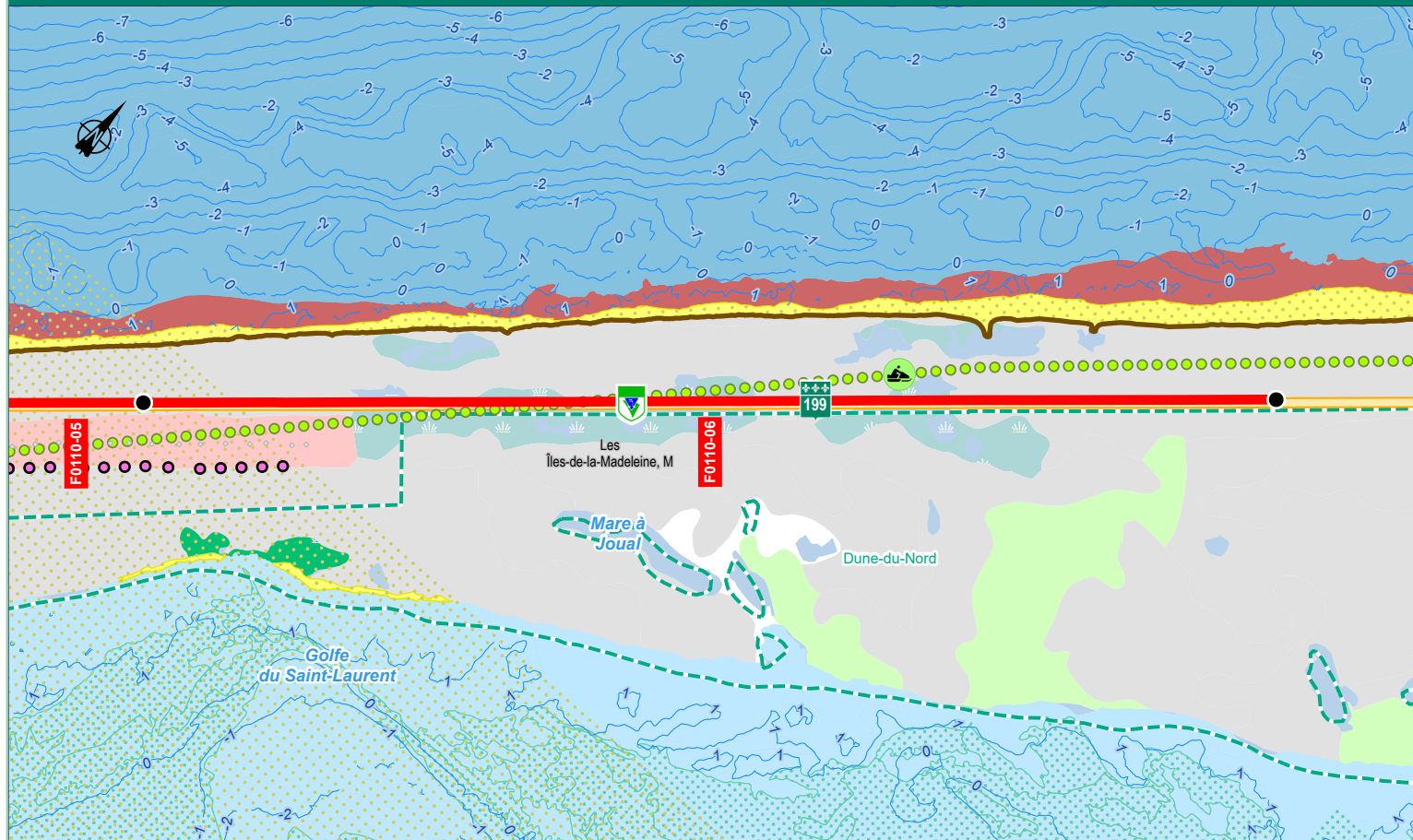
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Écosystèmes côtiers

- Marais maritime
- Lagune
- Lagune à zostère
- Bas estran meuble
- Infralittoral
- Plage

Utilisation du sol

- Bail de villégiature
- Bâtiment
- Sentier de motoneige
- Dénudé humide

- Milieu bâti
- Dénudé sec
- Zone boisée

Autres éléments

- Habitat floristique (EMVS)

Type de côte

- Tombolo/cordon littoral dunifié

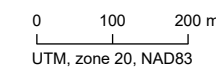
Substrat

- Matière organique
- Sable
- Non déterminé
- Sablo-vaseux

Site d'intervention

- Planifié

Feuillet 18



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pissenlit à lobes larges, sagine noueuse
- Faune : arlequin plongeur, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- Habitat floristique (EMVS)

Éléments du milieu humain :

- Bail de villégiature
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

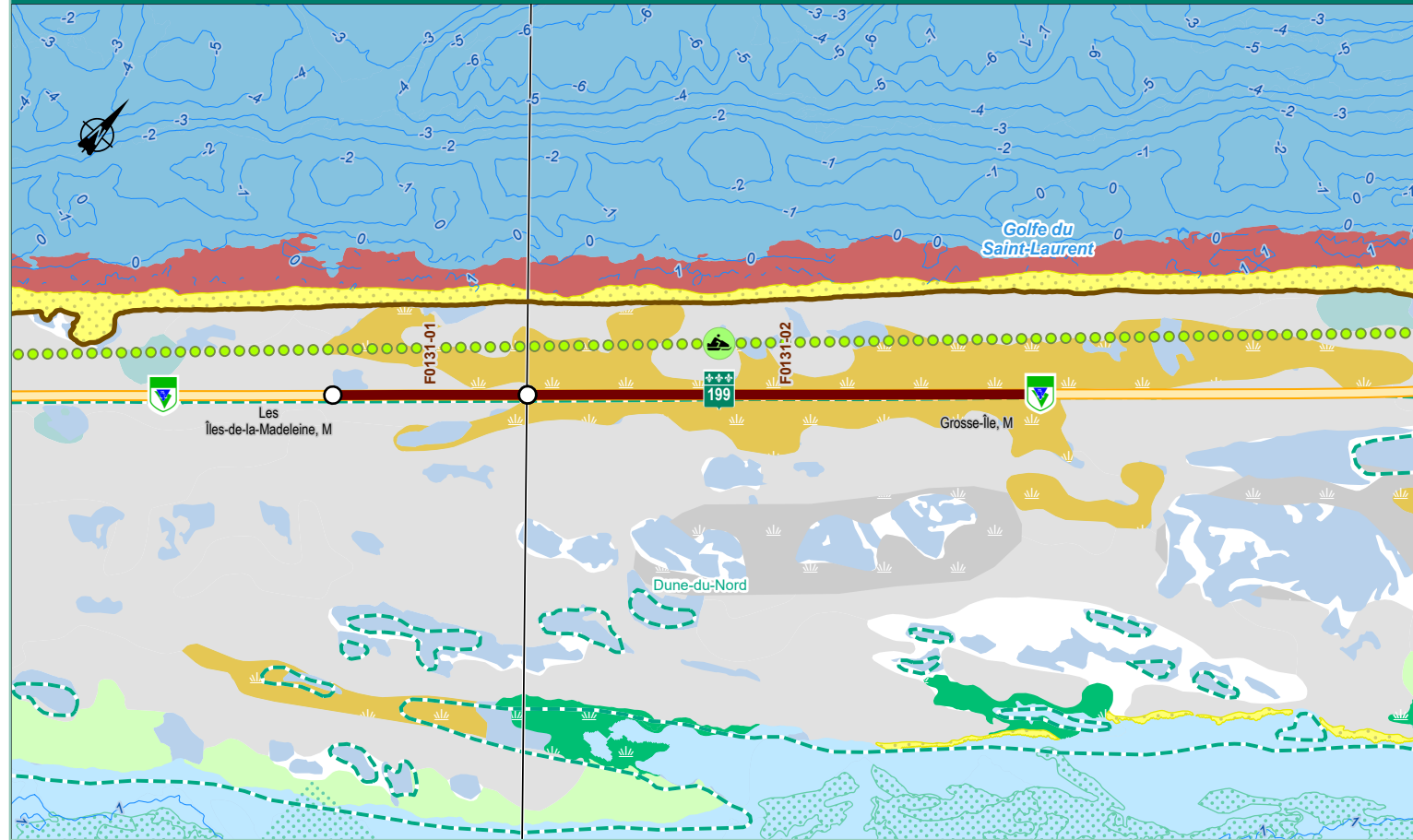
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Milieux humides potentiels

- Tourbière
- Non défini

Écosystèmes côtiers

- Marais maritime
- Lagune
- Lagune à zostère
- Bas estran meuble
- Infralittoral
- Plage

Utilisation du sol

- Sentier de motoneige
- Dénudé humide

- Dénudé sec
- Zone boisée

Autres éléments

- Habitat floristique (EMVS)

Type de côte

- Tombolo/cordon littoral dunifié

Substrat

- Matière organique
- Sable
- Non déterminé
- Sablo-vaseux

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 19

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pissenlit à lobes larges, sagine noueuse
- Faune : arlequin plongeur, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- Habitat floristique (EMVS)

Éléments du milieu humain :

- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

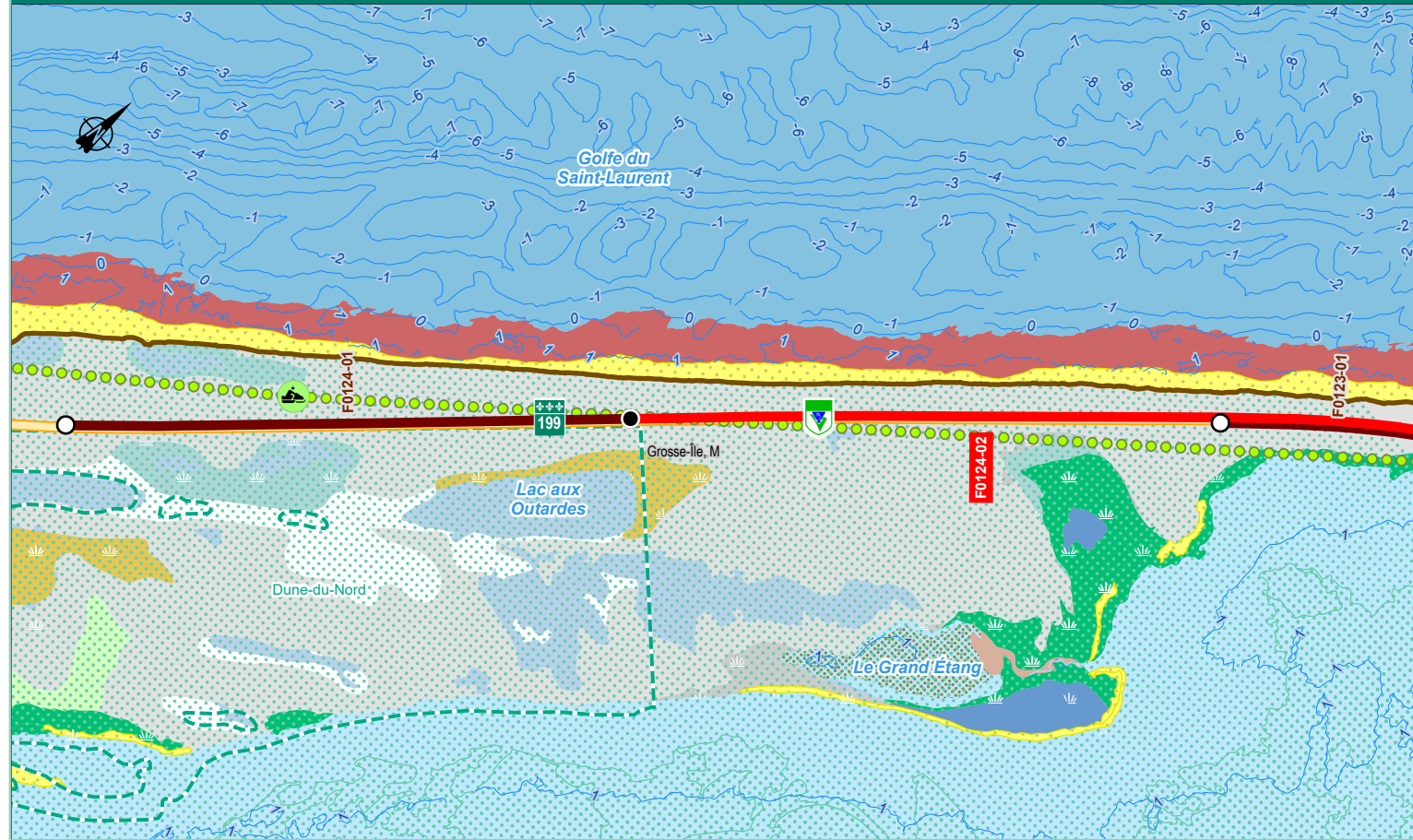
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Milieux humides potentiels

Tourbière	Non défini
-----------	------------

Écosystèmes côtiers

Marais maritime	Lagune	Lagune à macroalgues	Lagune à zostère	Bas estran meuble	Delta	Infralittoral	Supralittoral	Plage
-----------------	--------	----------------------	------------------	-------------------	-------	---------------	---------------	-------

Utilisation du sol

Sentier de motoneige	Dénudé humide	Dénudé sec	Zone boisée
----------------------	---------------	------------	-------------

Autres éléments

Habitat floristique (EMVS)

Type de côte

Tombolo/cordon littoral dunifié

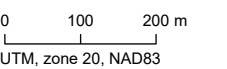
Substrat

Matière organique	Sable
Non déterminé	Sablo-vaseux

Site d'intervention

Planifié
Autre site retenu
Non planifié

Feuillet 20



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- Habitat floristique (EMVS)

Éléments du milieu humain :

- Bail de villégiature
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

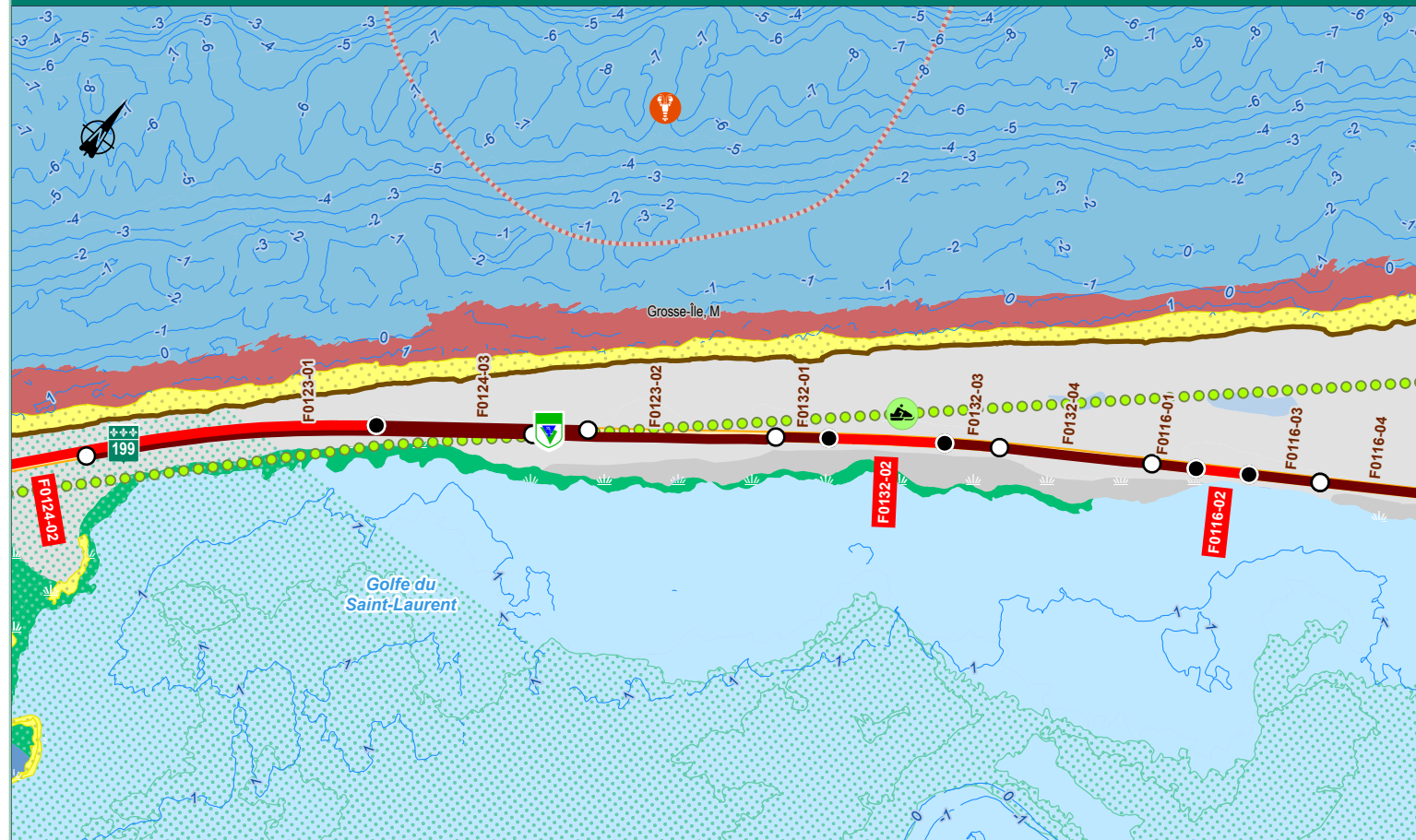
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

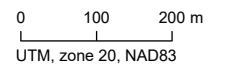
- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





<p>Milieux humides potentiels</p> <ul style="list-style-type: none"> Non défini 	<p>Écosystèmes côtiers</p> <ul style="list-style-type: none"> Marais maritime Lagune Lagune à zostère Bas estran meuble Infra-littoral Supra-littoral Plage 	<p>Utilisation du sol</p> <ul style="list-style-type: none"> Sentier de motoneige Dénudé sec Dénudé humide 	<p>Autres éléments</p> <ul style="list-style-type: none"> Pêche au homard 	<p>Type de côte</p> <ul style="list-style-type: none"> Tombolo/cordon littoral dunifié 	<p>Substrat</p> <ul style="list-style-type: none"> Matière organique Sable Non déterminé Sablo-vaseux 	<p>Site d'intervention</p> <ul style="list-style-type: none"> Planifié Autre site retenu Non planifié
--	--	--	--	---	--	--

Feuillet 21

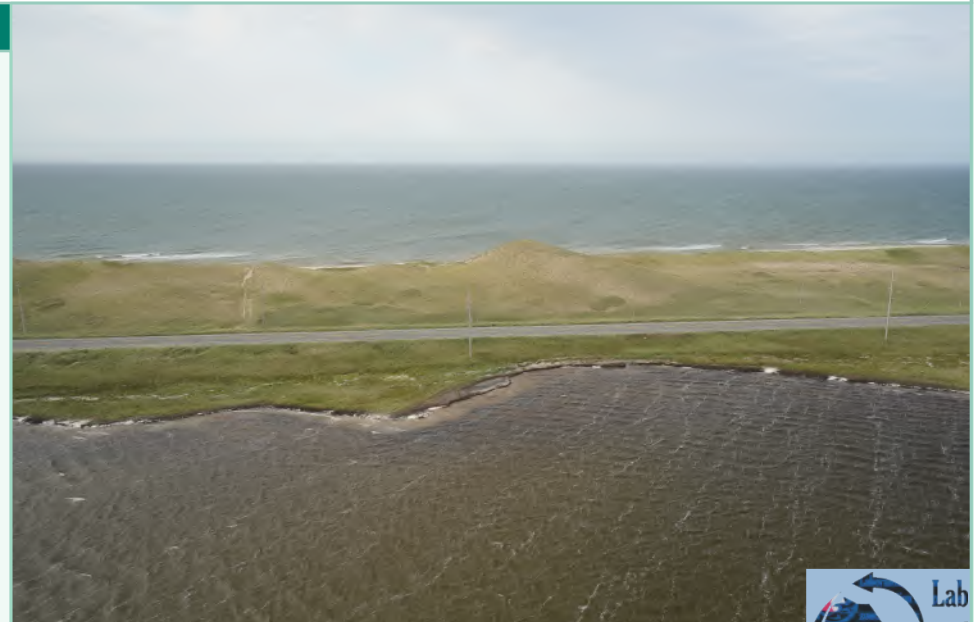


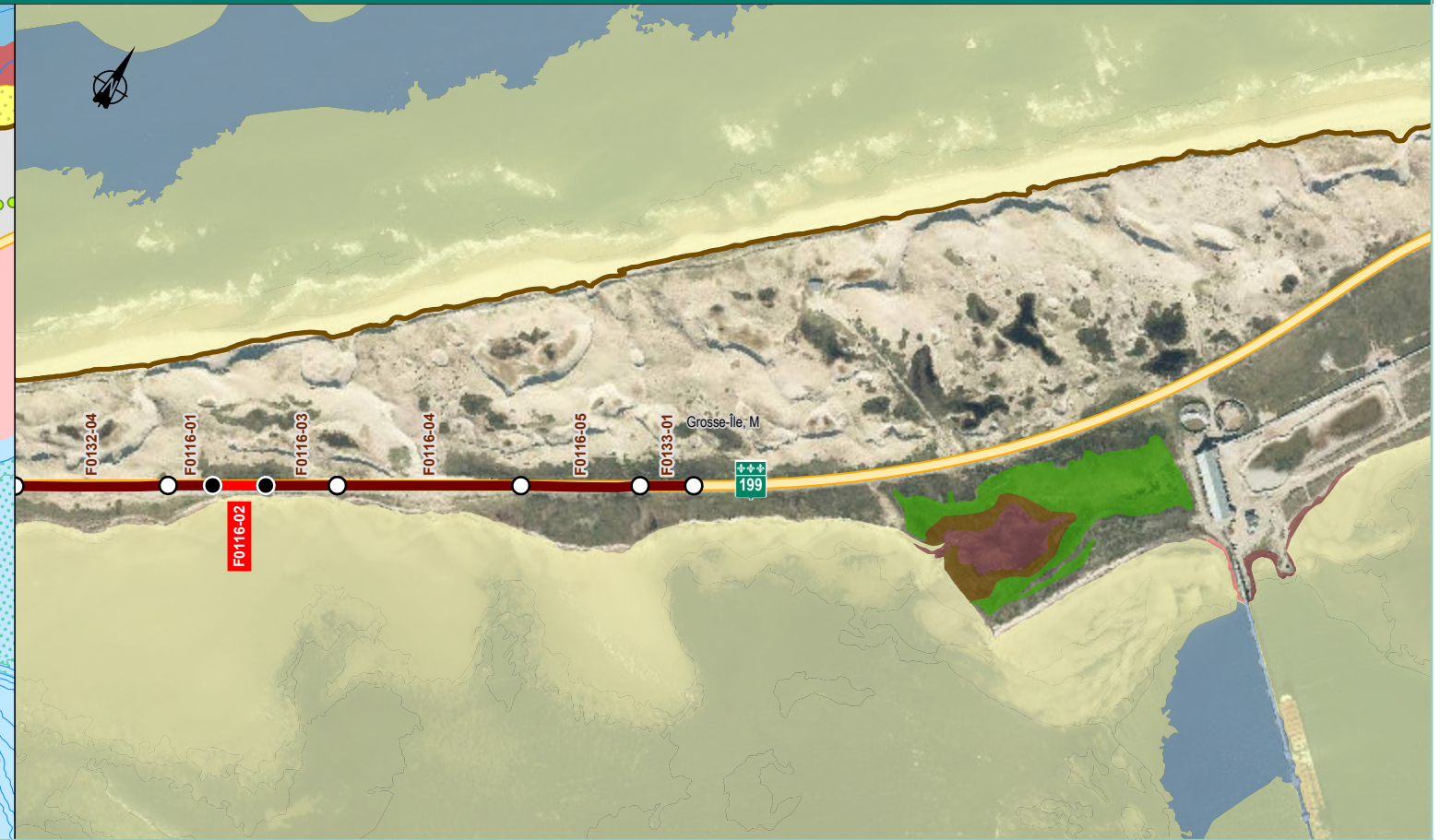
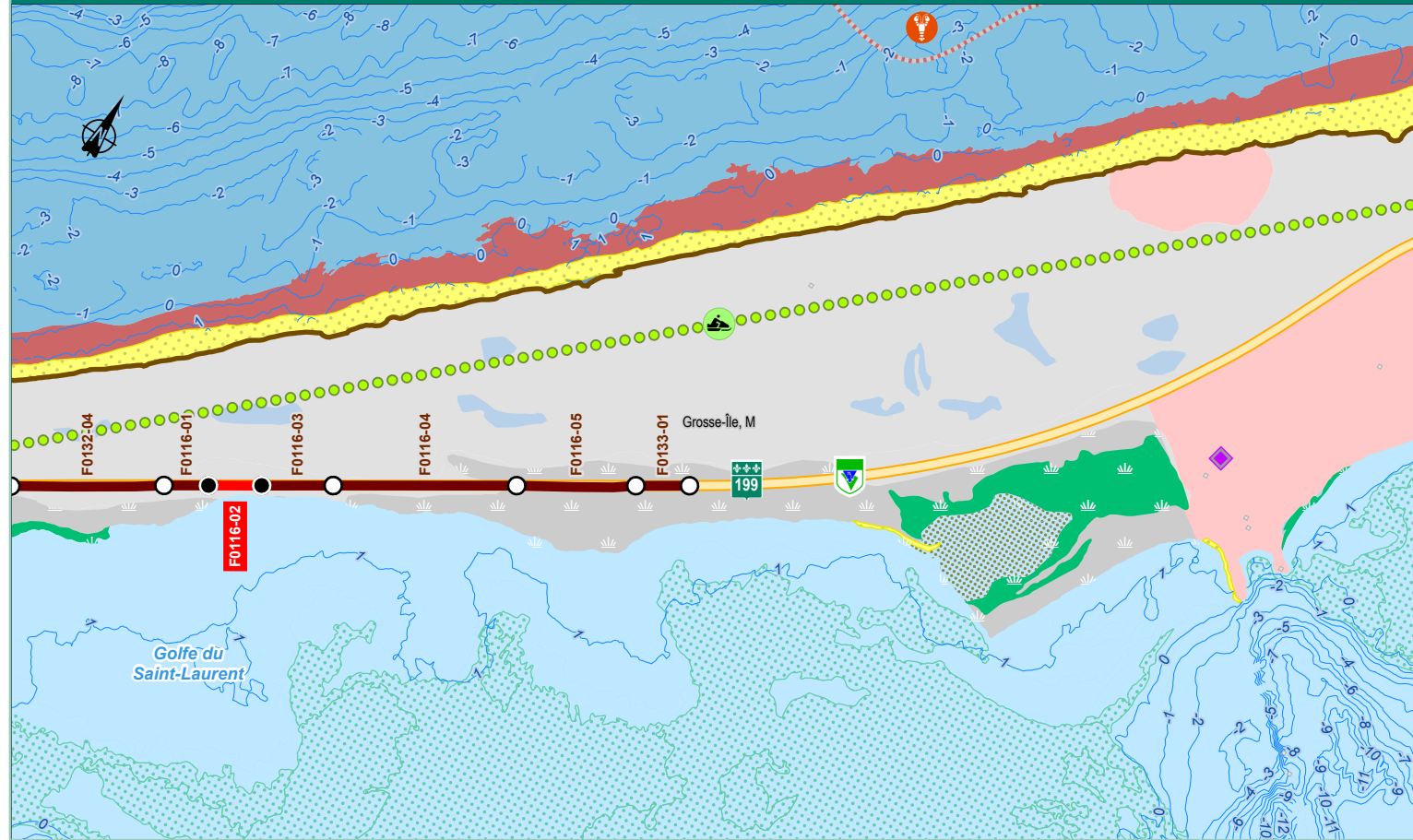
Éléments particuliers du milieu

- Espèces à statut précaire :**
- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, corème de Conrad, pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
 - Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir
- Habitats d'intérêt :**
- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- Éléments du milieu humain :**
- Piste cyclable (Route verte)
 - Sentier de motoneige

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

- Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers**
- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
 - Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
 - Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
 - Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
 - Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)
- Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers**
- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Milieux humides potentiels

Non défini

Écosystèmes côtiers

- Marais maritime
- Lagune
- Lagune à macroalgues
- Lagune à zostère
- Bas estran meuble
- Infralittoral
- Supralittoral
- Plage

Utilisation du sol

- Bâtiment
- Émissaire

- Sentier de motoneige
- Milieu bâti
- Dénudé sec

Autres éléments

- Pêche au homard

Type de côte

- Tombolo/cordon littoral dunifié

Substrat

- Anthropique
- Matière organique
- Non déterminé
- Sable
- Sablo-vaseux
- Vase

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 22

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent
- Faune : arlequin plongeur, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, chauve-souris rousse, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)

Éléments du milieu humain :

- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

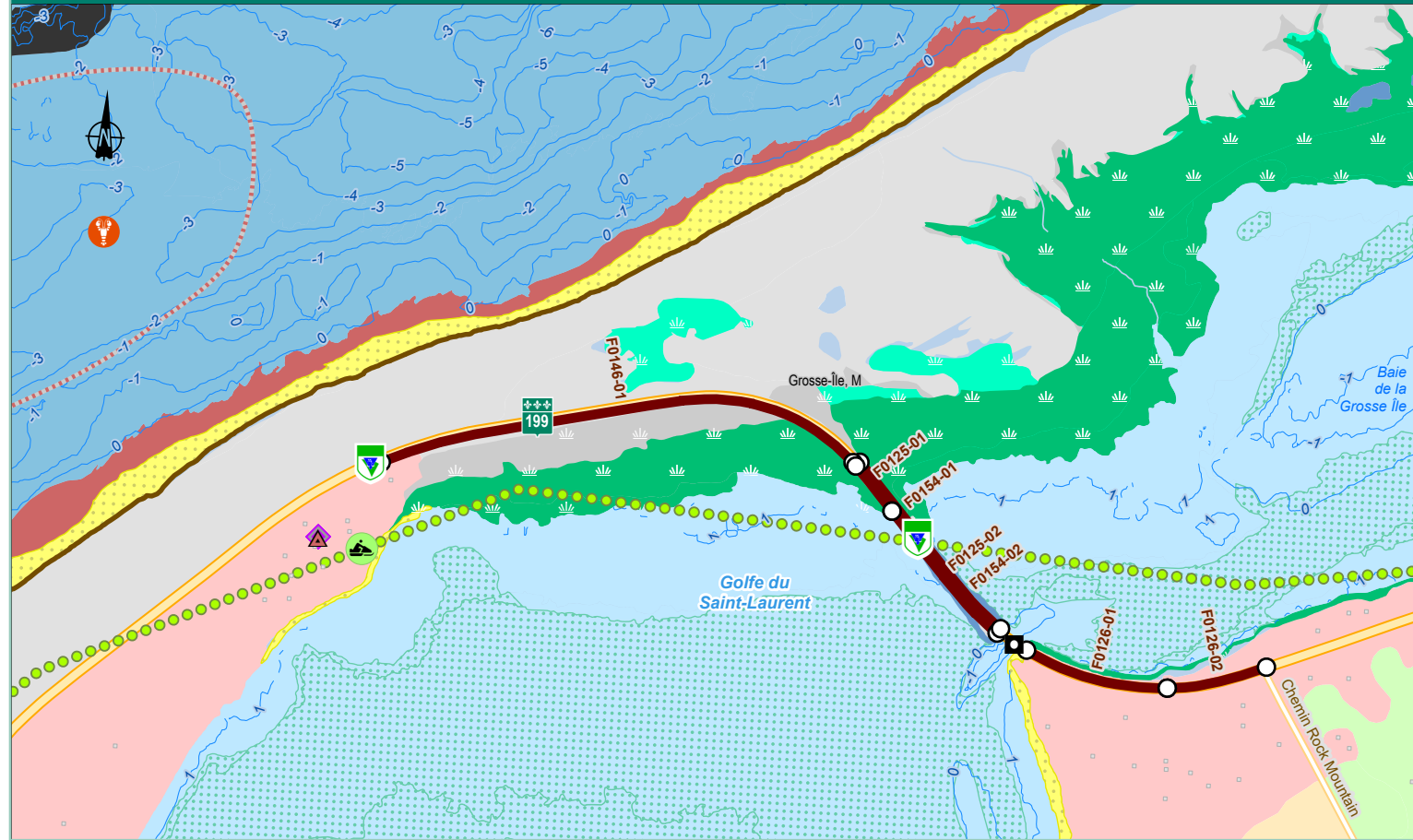
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Milieux humides potentiels

Marécage
Non défini

Écosystèmes côtiers

Marais maritime
Lagune
Lagune à zostère
Bas estran meuble
Infralittoral
Infralittoral rocheux
Supralittoral
Plage

Utilisation du sol

Contamination (sol et eau)
Bâtiment
Rejet industriel
Pont
Sentier de motoneige

Autres éléments

Friche
Dénué humide
Milieu bâti
Dénué sec
Zone boisée

Autres éléments

Pêche au homard

Type de côte

Tombolo/cordon littoral dunifié

Substrat

Anthropique
Gravier
Matière organique
Non déterminé

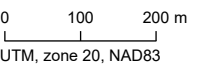
Substrat

Rocheux
Sable
Sablo-vaseux
Sédiments grossiers indéterminés

Site d'intervention

Planifié
Autre site retenu
Non planifié

Feuillet 23



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, cranson tridactyle, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, râle jaune, chauve-souris rousse, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Rejet industriel
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

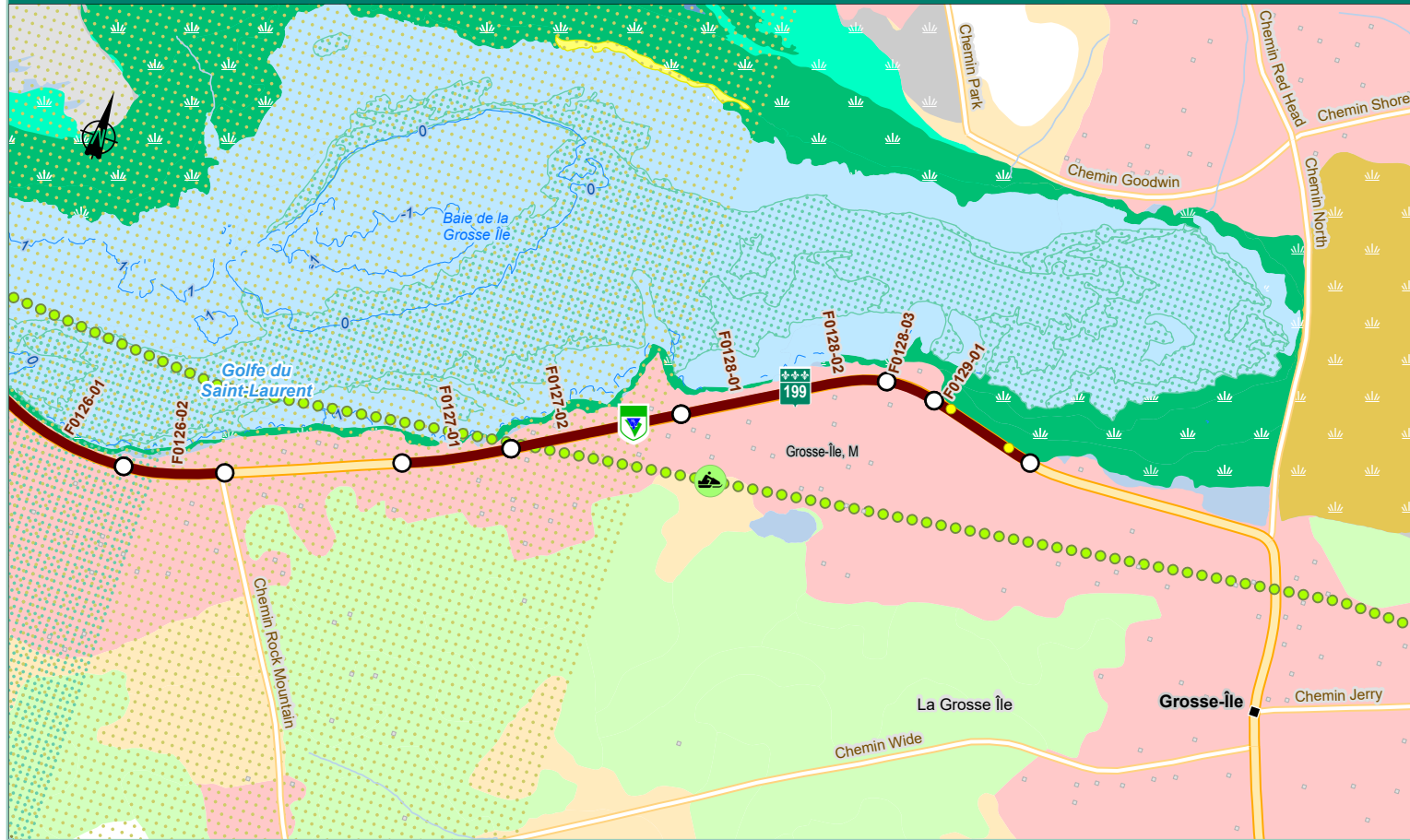
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Exposition à la submersion
● 0.00 à 0.20 m

Écosystèmes côtiers
■ Marais maritime
■ Lagune
■ Lagune à zostère
■ Supralittoral
■ Plage

Utilisation du sol
■ Bâtiment
●● Sentier de motoneige
■ Friche
■ Dénudé humide

Autres éléments
■ Milieu bâti
■ Dénudé sec
■ Zone boisée

Substrat

■ Matière organique
■ Sablo-vaseux
■ Vase
■ Sable

Site d'intervention

■ Planifié
■ Autre site retenu
■ Non planifié

Feuillet 24

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, cranson tridactyle, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, pissenlit à lobes larges, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, râle jaune, chauve-souris rousse, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

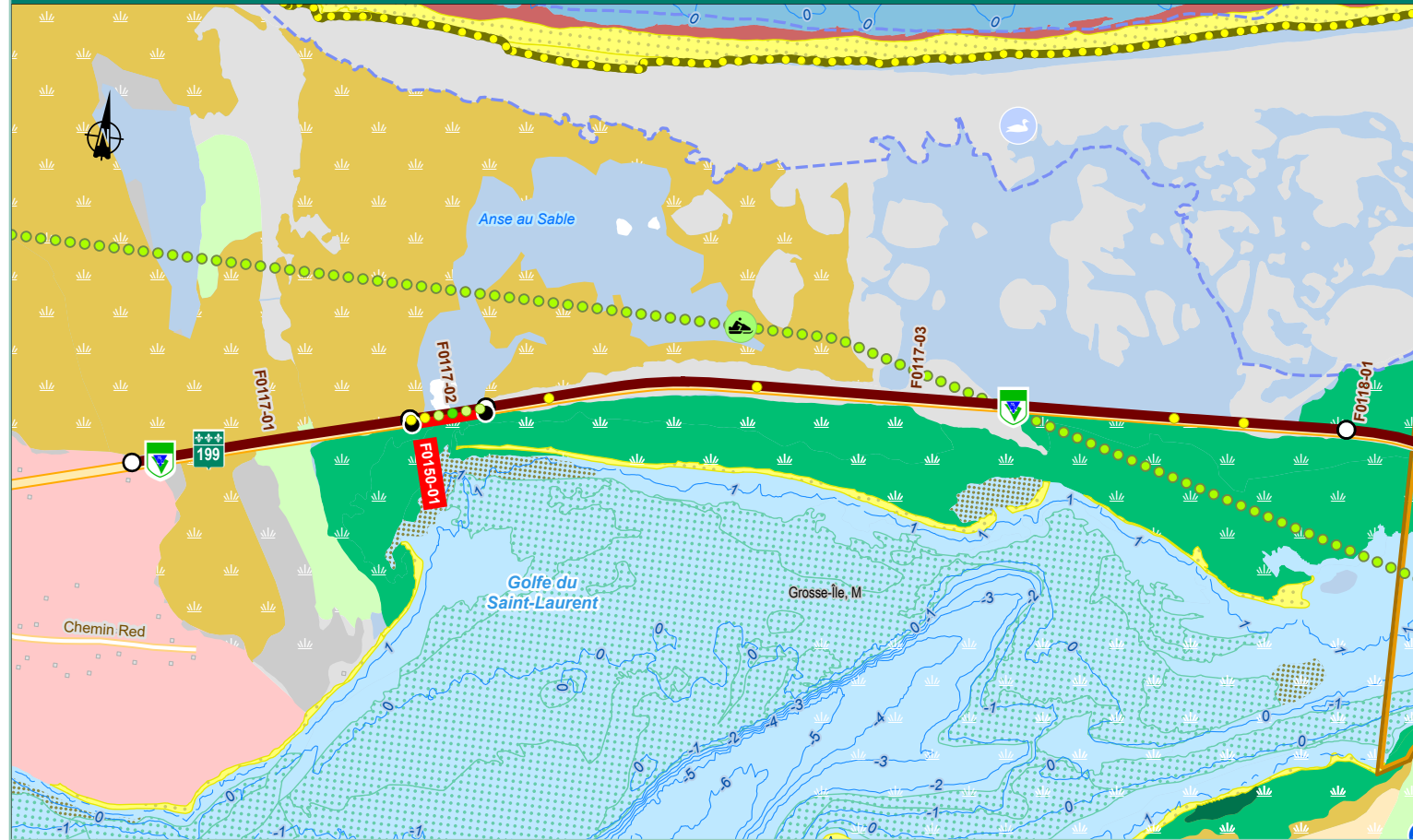
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





- Exposition à la submersion**
- 0.00 à 0.20 m
 - 0.20 à 0.50 m
 - 0.50 à 0.75 m

- Écosystèmes côtiers**
- Marais maritime
 - Marécage intertidal
 - Lagune
 - Lagune à macroalgues
 - Lagune à zostère
 - Bas estran meuble
 - Infralittoral
 - Plage
 - Île

- Utilisation du sol**
- Bâtiment
 - Sentier de motoneige
 - Dénudé humide
 - Milieu bâti
 - Dénudé sec
 - Zone boisée

- Autres éléments**
- Oiseau marin
 - ACOA
 - Refuge faunique

- Type de côte**
- Flèche littorale dunifiée

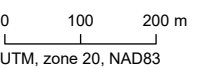
- Substrat**
- Matière organique
 - Non déterminé
 - Sable

- Sablo-vaseux
- Sédiments grossiers indéterminés
- Sédiments mixtes grossiers

- Site d'intervention**
- Planifié
 - Autre site retenu
 - Non planifié

- Milieux humides potentiels**
- Tourbière
 - Non défini

Feuillet 25



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- ACOA Anse au Sable

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

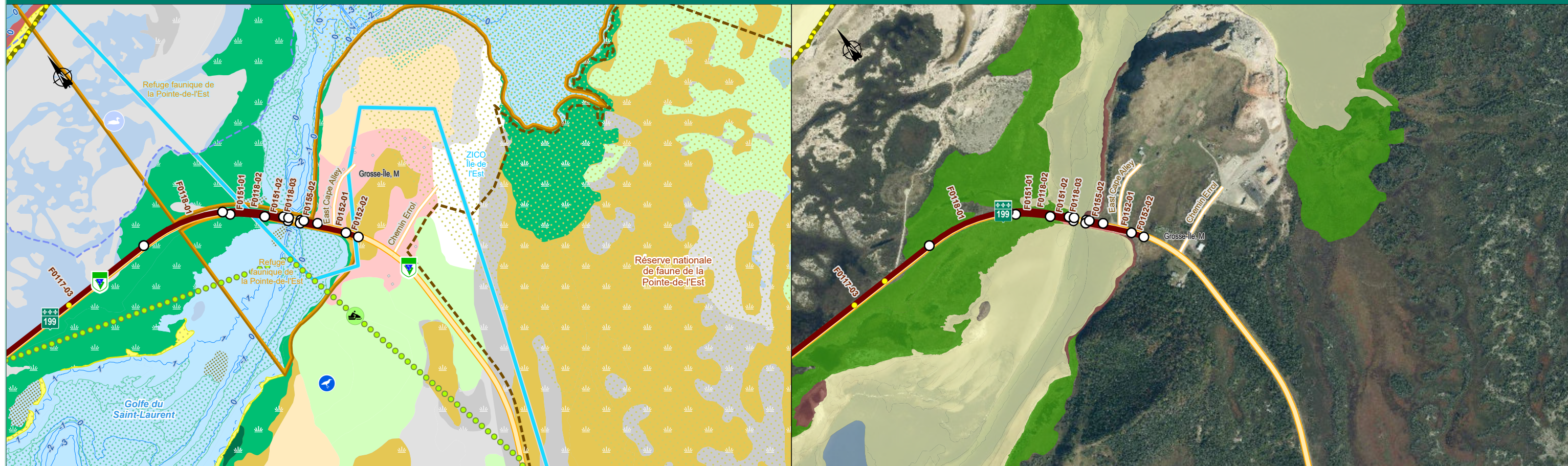
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Exposition à la submersion

● 0.00 à 0.20 m

Milieux humides potentiels

- Tourbière
- Non défini

Écosystèmes côtiers

- Marais maritime
- Marécage intertidal
- Lagune
- Lagune à macroalgues
- Lagune à zostère
- Bas estran meuble
- Infralittoral
- Supralittoral
- Plage

Utilisation du sol

- Bâtiment
- Sentier de motoneige
- Friche
- Dénudé humide
- Milieu bâti
- Dénudé sec
- Zone boisée

Autres éléments

- Oiseau marin
- ACOA
- ZICO
- Refuge faunique
- Réserve nationale de faune

Type de côte

- Flèche littorale dunifiée

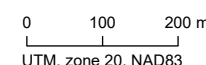
Substrat

- Anthropique
- Matière organique
- Non déterminé
- Sable
- Sablo-vaseux

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 26



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, aster subulé, bident différent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pédiculaire des marais, sagine noueuse, sagittaire spongieuse, suéda de Roland
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, râle jaune, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- ACOA Anse au Sable

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

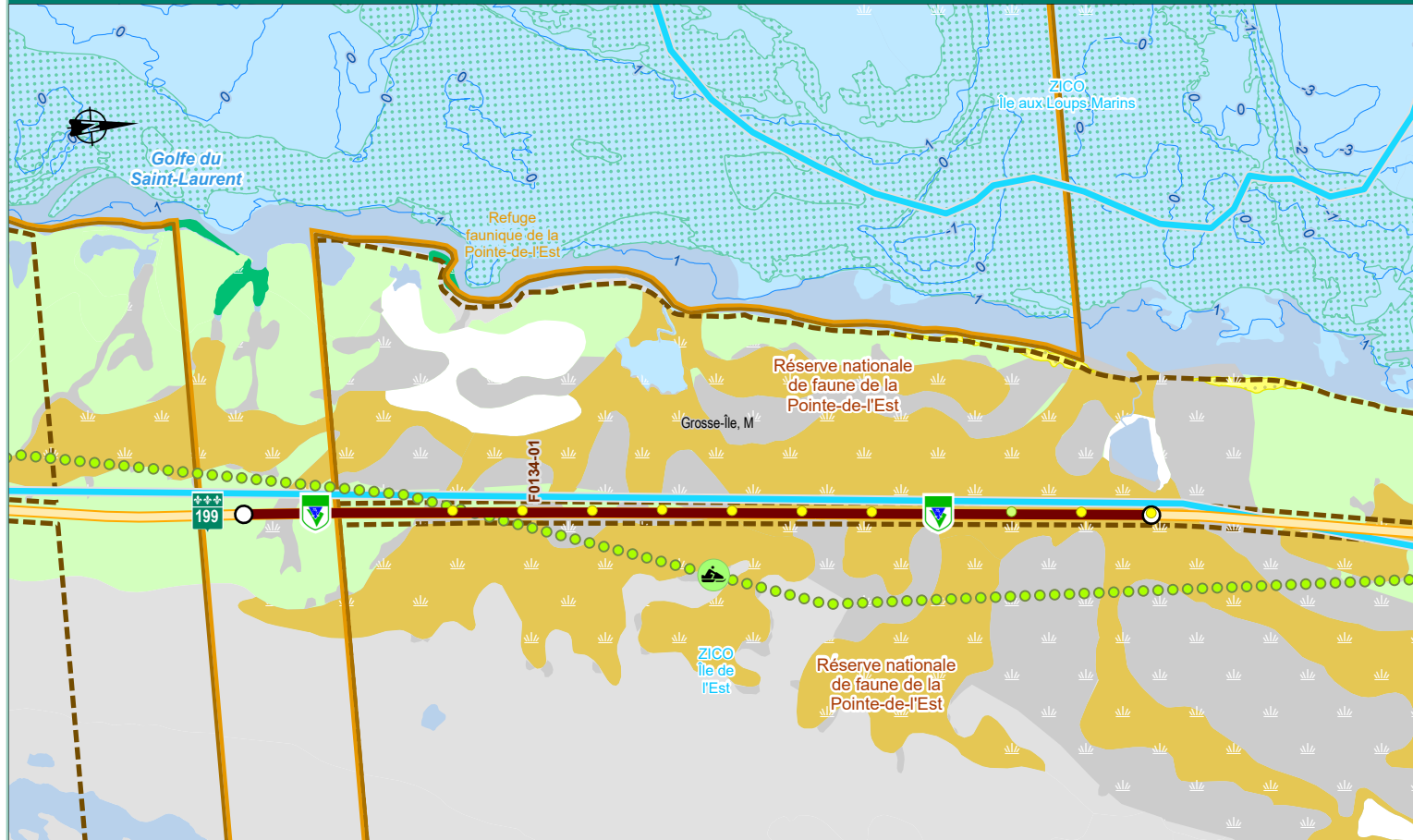
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Exposition à la submersion
 ● 0.00 à 0.20 m
 ● 0.20 à 0.50 m
Milieux humides potentiels
 ■ Tourbière
 ■ Non défini

Écosystèmes côtiers
 ■ Marais maritime
 ■ Lagune
 ■ Lagune à zostère
 ■ Plage

Utilisation du sol
 ●●● Sentier de motoneige
 ■ Dénudé humide
 ■ Dénudé sec
 ■ Zone boisée

Autres éléments
 ■ ZICO
 ■ Refuge faunique
 ■ Réserve nationale de faune

Substrat
 ■ Non déterminé
 ■ Vase
 ■ Sable

Site d'intervention
 ■ Planifié
 ■ Autre site retenu
 ■ Non planifié

Feuillet 27

0 100 200 m
 UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aucune
- Faune : arlequin plongeur, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, chauve-souris rousse, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons)
- ZICO Île aux Loups Marins
- Réserve national de faune de la Pointe-de-l'Est

Éléments du milieu humain :

- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

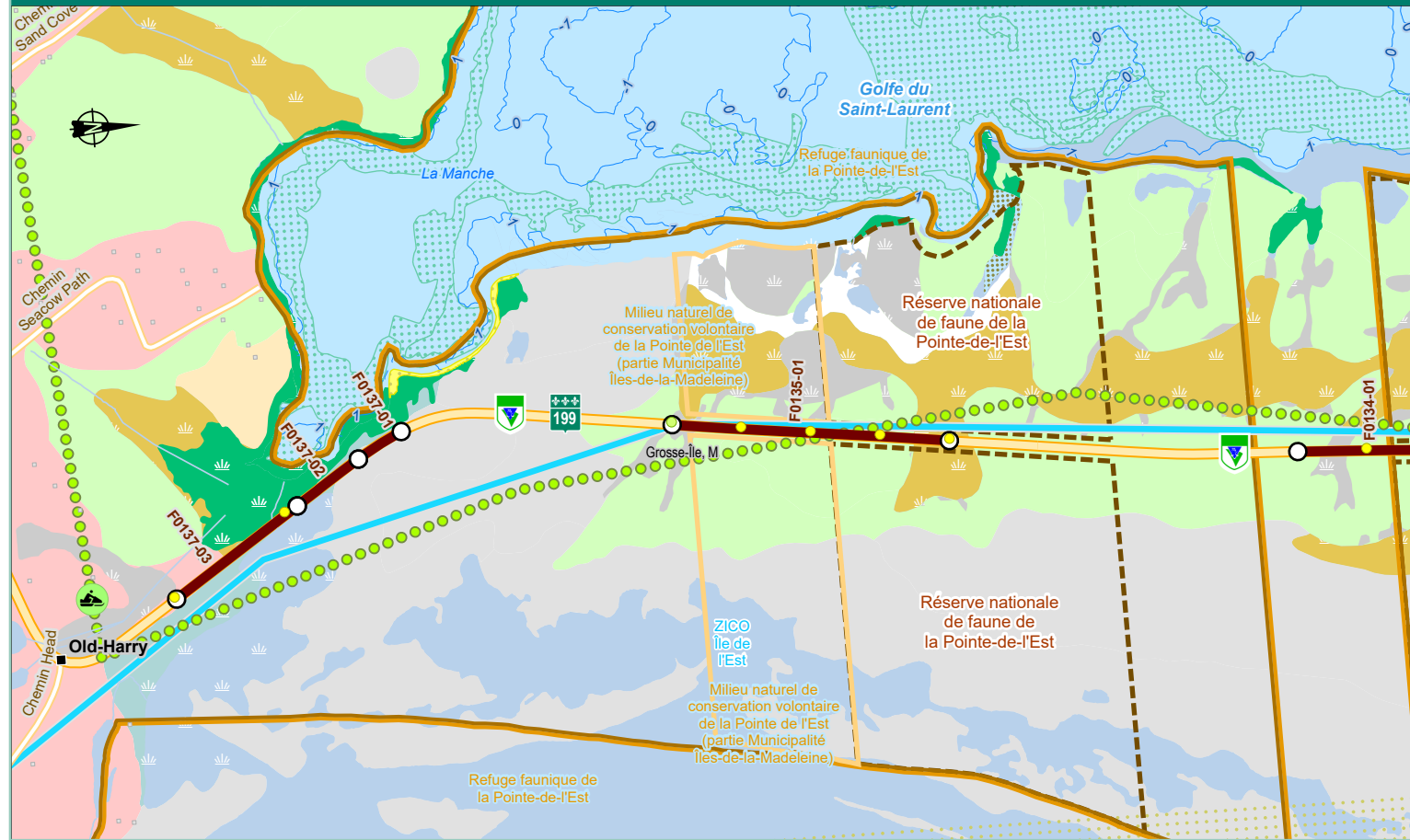
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Exposition à la submersion

- 0.00 à 0.20 m
- 0.20 à 0.50 m

Milieux humides potentiels

- Tourbière
- Non défini

Écosystèmes côtiers

- Marais maritime
- Lagune
- Lagune à macroalgues
- Lagune à zostère
- Plage

Utilisation du sol

- Bail de villégiature
- Bâtiment
- Sentier de motoneige
- Friche

- Dénudé humide
- Milieu bâti
- Dénudé sec
- Zone boisée

Autres éléments

- ZICO
- Refuge faunique
- Milieu naturel de conservation
- Réserve nationale de faune

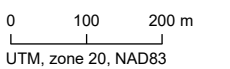
Substrat

- Matière organique
- Sable
- Sablo-vaseux
- Vase

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 28



Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aucune
- Faune : arlequin plongeur, bruant de Nelson, grèbe esclavon, hibou des marais, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, râle jaune, chauve-souris rousse, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune du Havre-aux-Maisons et Grande-Entrée Nord-est)
- ZICO Île de l'Est
- Milieu naturel de conservation volontaire de la Pointe de l'Est
- Réserve national de faune de la Pointe-de-l'Est

Éléments du milieu humain :

- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

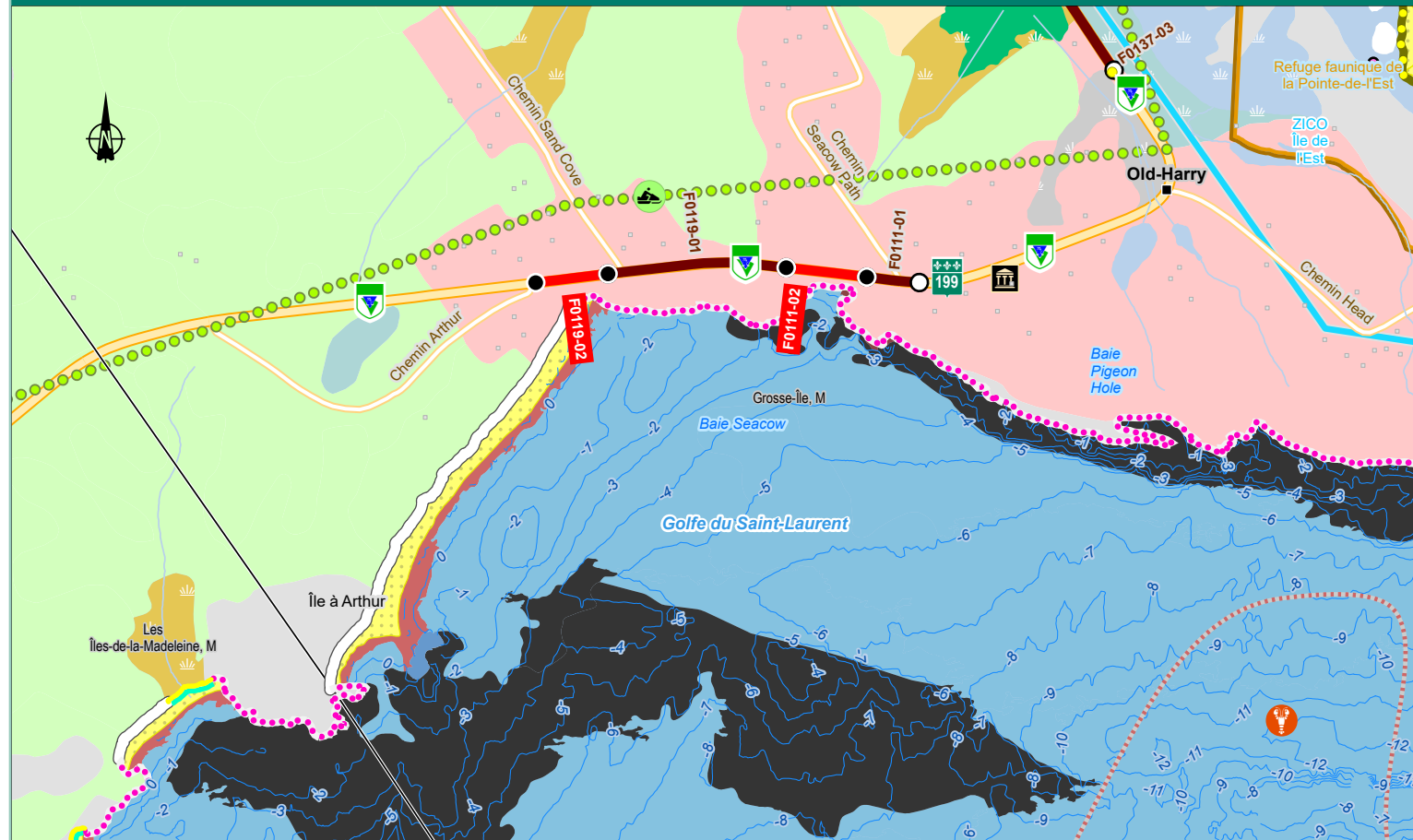
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)
- Empiètement potentiel dans une aire protégée ou un habitat faunique (p. ex. ACOA, habitat faunique) (mesures de gestion : 9, 16, 51)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Exposition à la submersion
● 0.00 à 0.20 m

Milieux humides potentiels
■ Tourbière
■ Non défini

Écosystèmes côtiers
■ Marais maritime
■ Bas estran meuble
■ Bas estran rocheux
■ Infralittoral
■ Infralittoral rocheux
■ Supralittoral
■ Plage

Utilisation du sol
● Bail de villégiature
■ Bâtiment
■ Bâtiment culturel
●●● Sentier de motoneige

■ Friche
■ Dénudé humide
■ Milieu bâti
■ Dénudé sec
■ Zone boisée

Autres éléments
■ Pêche au homard
■ ZICO
■ Refuge faunique

Type de côte
■ Flèche littorale dunifiée
■ Falaise meuble
■ Falaise rocheuse
■ Terrasse de plage

Substrat
■ Gravier
■ Matière organique
■ Non déterminé

■ Rocheux
■ Sable
■ Sédiments grossiers indéterminés

Site d'intervention
■ Planifié
■ Autre site retenu
■ Non planifié

Feuillet 29

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pissenlit à lobes larges, sagine noueuse
- Faune : arlequin plongeur, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Piste cyclable (Route verte)
- Sentier de motoneige
- Pêche au homard
- Bâtiment culturel

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

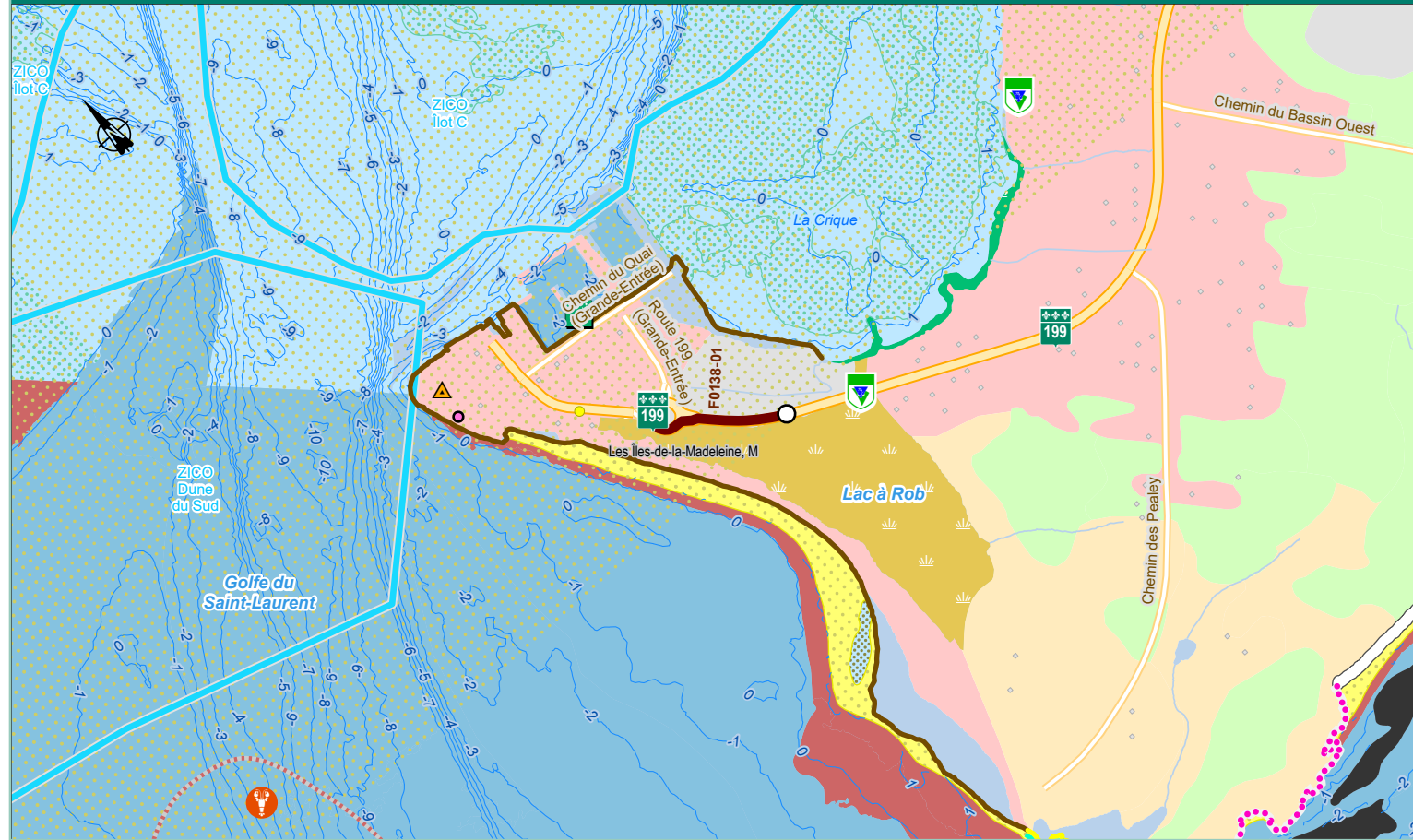
Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentiel d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)





Exposition à la submersion
● 0.00 à 0.20 m

Milieux humides potentiels
■ Tourbière

Écosystèmes côtiers

- Marais maritime
- Lagune
- Lagune à macroalgues
- Lagune à zostère
- Bas estran meuble
- Infralittoral
- Infralittoral rocheux
- Plage

Utilisation du sol

- Bail de villégiature
- ▲ Contamination (sol)
- Bâtiment
- Port de pêche
- Friche
- Dénudé humide
- Milieu bâti
- Dénudé sec
- Zone boisée

Autres éléments

- Pêche au homard
- ZICO

Type de côte

- Falaise meuble
- Falaise rocheuse
- Tombolo/cordon littoral dunifié
- Terrasse de plage

Substrat

- Non déterminé
- Rocheux
- Sable
- Sablo-vaseux

Site d'intervention

- Planifié
- Autre site retenu
- Non planifié

Feuillet 30

0 100 200 m
UTM, zone 20, NAD83

Éléments particuliers du milieu

Espèces à statut précaire :

- Floristique : aster du golfe Saint-Laurent, corème de Conrad, gentiane de Macoun (pop. de la Gaspésie), pissenlit à lobes larges, sagine noueuse
- Faune : arlequin plongeur, grèbe esclavon, hirondelle de rivage, hirondelle rustique, océanite cul-blanc, pluvier siffleur, chauve-souris rousse, tortue luth, alose savoureuse, anguille d'Amérique, éperlan arc-en-ciel, esturgeon noir

Habitats d'intérêt :

- Habitat du poisson légalement désigné (Lagune de Havre-aux-Maisons)

Éléments du milieu humain :

- Milieu bâti
- Port de pêche
- Piste cyclable (Route verte)

Impacts potentiels et mesures de gestion propres au site d'intervention

Enjeu : Assurer la protection de la biodiversité liée aux milieux côtiers

- Perte potentielle de végétation riveraine (mesures de gestion : 10, 12, 13, 17, 18, 19, 24 et 30)
- Perte potentielle de végétation aquatique découlant de la présence de l'ouvrage de protection côtière (mesures de gestion : 5, 6, 7, 8, 9, 14, 15, 16, 17, 18, 19, 22, 30, 42, 43, 44, 45, 46 et 47)
- Empiètement potentiel dans des colonies d'espèces floristiques à statut particulier (mesures de gestion : 5, 7, 9, 10, 12, 17, 18, 19, 22, 24 et 30)
- Perte potentielle d'habitats riverains pour les oiseaux et dérangement potentiel par le bruit pendant les travaux (mesures de gestion : 6, 7, 16 et 28)

Enjeu : Garantir la pérennité de l'association étroite entre les milieux bâtis et côtiers

- Tous les impacts potentiels sur l'utilisation du territoire, le cadre de vie, la santé et sécurité, les infrastructures et services, les activités et retombées économiques ainsi que l'environnement visuel et paysage (mesures de gestion : 1, 2, 3, 4, 9, 21, 22, 24, 25, 26, 27, 28, 30, 32, 34, 35, 36, 37, 38, 48, 49, 50, 51, 52, 53, 54, 60, 61)



